
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 16 février 2026
13 h**

**Séance tenue le lundi 16 février 2026 – 13 h
salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mesdames et messieurs,
Soraya Martinez Ferrada, Ericka Alneus, Céline-Audrey Beauregard, Carla Beauvais, Dimitrios (Jim) Beis, Christine Black, Nancy Blanchet, Josefina Blanco, Caroline Braun, Émilie Brière, Elvira Carhuallanqui, Josué Corvil, Olivier Demers-Dubé, Richard Deschamps, Alan DeSousa, Alexandre Devaux-Guizani, Sterling Downey, Arij El Korbi, Victor Esposito, Véronique Fournier, Chantal Gagnon, Effie Giannou, Nathalie Goulet, Youssef Hariri, Andrée Hénault, Julien Hénault-Ratelle, Catherine Houbart, Jean François Lalonde, Benoît Langevin, François Limoges, Christopher McCray, Peter McQueen, Luis Miranda, Sophie Mohsen, Andréanne Moreau, Sonny Moroz, Martine Musau Muele, Danielle Myrand, Vana Nazarian, Alex Norris, Sylvain Ouellet, Laura Palestini, Jocelyn Pauzé, Denis Pelletier, Dominic Perri, Claude Pinard, Marie Plourde, Julie-Pascale Provost, Giovanni Rapanà, Leslie Roberts, Chantal Rossi, Gabrielle Rousseau-Bélanger, Dominic Roussel, Aref Salem, Élise Tanguay, Alexandre Teodoresco, Maude Théroux-Séguin, Milany Thiagarajah, Sarah V. Doyon, Diana Varela, Maeva Vilain, Cathy Wong et Alba Zuniga Ramos

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU
CONSEIL :**

Mauro Barone et Stephanie Valenzuela

AUTRES PRÉSENCES :

Benoit Dagenais, Directeur général
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion
Nathalie Deret, Agente de recherche

En ouverture, la présidente du conseil, Chantal Rossi, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et fait la déclaration suivante :

« Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du traité de la Grande Paix. Nous remercions la *nation Kanien'keha:ka* (Mohawk) de son hospitalité sur ce territoire non cédé ».

Par la suite, Mme Rossi souligne le décès de Franco Nuovo, figure importante du paysage médiatique québécois, rappelant sa voix chaleureuse, sa passion pour la culture et plus de cinquante ans de carrière comme animateur, chroniqueur et journaliste. Elle exprime, au nom du conseil municipal, ses plus sincères condoléances à la famille, aux proches ainsi qu'à l'ensemble de ses collègues, auditrices et auditeurs.

Puis, la présidente du conseil met de l'avant l'accomplissement d'Auriane Égal, conseillère scientifique au Planétarium de Montréal, qui a remporté le prix Scientifique de l'année 2025 de Radio-Canada pour la coordination de la toute première analyse complète d'un astéroïde, depuis sa détection jusqu'à l'étude de ses fragments sur Terre. Elle insiste sur l'importance de cette réalisation, menée avec 97 chercheuses et chercheurs de 22 pays et reconnue par plusieurs agences spatiales, et adresse au nom du conseil municipal ses plus sincères félicitations à Mme Égal pour cette distinction pleinement méritée. Ensuite, elle invite les membres du conseil à observer un moment de réflexion.

Elle poursuit avec les célébrations internationales du mois de février, dont :

- 1^{er} au 28 février: Mois de l'histoire des Noirs
- 1^{er} au 7 février : Semaine de prévention du suicide
- 16 au 20 février : Journées de la persévérance scolaire
- 17 février au 3 mars : Nouvel An chinois
- 11 février : Journée internationale des femmes et des filles de science
- 11 février : Journée montréalaise de Nelson Mandela
- 12 février : Journée Internationale des enfants soldats
- 15 février : Journée du drapeau du Canada
- 16 février : Journée mondiale du patrimoine canadien
- 21 février : Journée internationale de la langue maternelle
- 23 février : Anniversaire du droit de vote des femmes au Québec
- 26 février : Journée du chandail rose contre l'intimidation

Elle enchaîne avec la liste des anniversaires des personnes élues pour le mois de février et leur souhaite une heureuse fête en les nommant :

- Sonny Moroz, Danielle Myrand, Nathalie Goulet et Chantal Gagnon.

En terminant, Mme Rossi confirme la mise à jour de la liste des propos non parlementaires, puis elle remercie les membres du conseil de leur attention et déclare la séance ouverte.

2 - Période de questions des membres du conseil

À 13 h 11, la présidente du conseil appelle la rubrique « Période de questions des membres du conseil ».

Les personnes élues ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de :</u> Ericka Alneus	Quel est le plan printanier pour le colmatage des nids-de-poule et est-ce que la récente décision à ce sujet est conforme? / Reformule sa question en demandant si les derniers contrats octroyés à cet effet sont conformes
---------------------------------------	--

Réponse de :

Soraya Martinez Ferrada

<u>Question de :</u> Marie Plourde	Événements et festivals produits par Evenko et son partenaire Live Nation : que compte faire l'Administration pour aider les petits événements locaux et soutenir une programmation en français? / Est-ce que l'Administration s'engage à conserver la gratuité des grands festivals pour toute la population?
---------------------------------------	--

Réponse de :

Andréanne Moreau

Soraya Martinez Ferrada

La présidente du conseil cède la parole à la mairesse de Montréal, Soraya Martinez Ferrada, qui souhaite retirer de son intervention précédente le mot *incompétent*, plus précisément, lors de sa réponse à la cheffe de l'Opposition officielle, Ericka Alneus. La présidente en prend acte et la remercie.

<u>Question de :</u> Sylvain Ouellet	Est-ce que l'Administration assume la coupure de 38 % affectée à l'entretien des rues en 2026? / Reformule sa question
---	--

Réponse de :

Alan DeSousa

Claude Pinard

<u>Question de :</u> Sarah V. Doyon	En référence à la décision prise en 2025 pour un projet de corridor vert de l'Est : quelle est l'urgence du changement de zonage de ce terrain pour le ramener à un zonage commercial et favoriser un développement commercial de type <i>strip mall</i> ? / Pourquoi discuter avec un seul promoteur, est-il inscrit au registre des lobbyistes, que se passe-t-il dans ce dossier?
--	--

Réponse de :

Julien Hénault-Ratelle

La présidente du conseil cède la parole à la leader de l'Opposition officielle, Marie Plourde, qui rappelle l'article 66, du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), notamment la partie qui stipule que l'on se doit d'éviter les allusions personnelles, les insinuations, les paroles violentes, blessantes ou irrespectueuses à l'égard de qui que ce soit. La présidente rappelle cet article à tous les membres du conseil et remercie Mme Plourde.

Question de :
Christopher McCray

Réévaluation et audit des pistes cyclables : est-ce que l'Administration peut confirmer que la réévaluation ne vise pas à réduire ou à supprimer des segments du réseau cyclable existant mais plutôt à proposer des améliorations concrètes qui seront rendues publiques avant les réaménagements? / Si l'analyse de sécurité le démontre, est-ce que l'Administration s'engage à aller plus loin pour protéger les usagers vulnérables y compris en retirant des voies de circulation et des places de stationnement en vue d'aménagements pleinement sécuritaires?

Réponse de :
Alan DeSousa

Question de :
Catherine Houbart

Changement de zonage sur un terrain du Faubourg Contrecoeur à Tétreaultville : souhaite comprendre le point de vue de l'Administration en matière de verdissement avec l'exemple du changement de zonage d'un parc d'envergure régionale pour un usage commercial / Si le terrain est bel et bien vendu, est-ce que les revenus seront remis au Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, afin de servir le verdissement de l'Est de Montréal?

Réponse de :
Gabrielle Rousseau-Bélanger

À 13 h 42,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Marie Plourde

de prolonger la Période de questions des membres de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition de prolongation de 15 minutes est agréée.

Question de :
Élise Tanguay

Changements au Règlement pour une métropole mixte : est-ce que l'Administration s'engage à maintenir les ententes déjà conclues, combien de millions de dollars de contributions seront remboursées aux promoteurs privés, combien de projets de logements sociaux sont menacés? / Reformule sa question

Réponse de :
Caroline Braun

Question de :
Carla Beauvais

Sécurité de la population et outils de surveillance à venir : quelles garanties l'Administration met-elle en place pour éviter toute dérive dans ce futur déploiement d'outils afin qu'il soit encadré, transparent et respectueux des droits? / En matière de surveillance et de bilan routier, quelles sont les mesures de l'Administration pour réduire le taux de décès?

Réponse de :
Dimitrios (Jim) Beis

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), la présidente du conseil déclare la Période de questions des membres du conseil close à 13 h 53.

03 - Ordre du jour et procès-verbal

À 13 h 53, la présidente du conseil appelle la rubrique « Ordre du jour et procès-verbal » et cède la parole au leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, pour la suite de l'ordre du jour.

CM26 0139

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil municipal

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 16 février 2026, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente assemblée.

Adopté à l'unanimité.

03.01

Le leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, informe les membres du conseil à l'effet que la séquence de l'ordre du jour sera modifiée afin d'étudier les points 15.01, 15.06 et 15.02 vers 14 h et les points 15.04, 15.05 et 15.03 vers 17 h. Finalement, le point 51.01 sera appelé après la Période de questions du public, vers 20 h 30.

CM26 0140

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 26 janvier 2026, à 13 h

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 26 janvier 2026, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 12 février 2026 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

CM26 0141

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 28 janvier 2026, à 9 h 30

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 28 janvier 2026, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 22 janvier 2026 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.03

À 13 h 56, la présidente du conseil, Chantal Rossi, cède la parole au conseiller Alan DeSousa.

Le conseiller DeSousa tient à réitérer ses excuses à l'égard des propos qu'il a tenus lors de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 28 janvier 2026. Il reconnaît qu'il aurait dû mieux choisir ses mots pour exprimer sa pensée et souhaite poursuivre les futurs débats dans la sérénité et le respect de tous et toutes.

La leader de l'Opposition officielle, Marie Plourde, accepte les excuses de M. DeSousa.

La présidente du conseil les remercie.

04 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

À 13 h 57, la présidente du conseil appelle la rubrique « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 04.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2026
 - 04.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2026
 - 04.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2026
-

05 - Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement

À 14 h 01, la présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements ».

Le leader de la majorité dépose le document suivant :

- 5.01 Résolution CA26 22 0005 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest - Déclaration pour une démocratie saine et respectueuse
-

06 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

À 14 h 02, la présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil ».

Par Julien Hénault-Ratelle

Dépôt d'une réponse de Soraya Martinez Ferrada à Ericka Alneus, relativement à sa question concernant le nombre de places disponibles sur le terrain pour accueillir des personnes en situation d'itinérance, notamment durant les périodes de grand froid au conseil municipal du 26 janvier 2026

Par Julien Hénault-Ratelle

Dépôt d'une réponse de Gabrielle Rousseau-Bélanger à Catherine Houbart, relativement à sa question concernant le point 30.03 au conseil municipal du 26 janvier 2026

07 – Dépôt

À 14 h 02, la présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 07.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026, à 16 h
 - 07.02 Dépôt du rapport de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026, à 9 h 30
-

11 - Dépôt de pétitions

À 14 h 02, la présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt de pétitions ».

Aucune pétition déposée.

15 – Déclaration / Proclamation

À 14 h 02, la présidente du conseil appelle la rubrique « Déclaration / Proclamation ».

CM26 0142

Déclaration pour souligner la Journée internationale des droits des femmes

Attendu que la Journée internationale des droits des femmes se tient chaque année le 8 mars, et a pour thème en 2026 « Droits. Justice. Action. Pour TOUTES les femmes et les filles »;

Attendu que le second quart du 21^e siècle s'entame alors que l'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas acquise;

Attendu que les femmes ne bénéficient que de 64 % des droits juridiques dont jouissent les hommes à l'échelle mondiale, dans des domaines fondamentaux, tels que le travail, l'argent, la sécurité, la famille, la propriété, la mobilité et la retraite, la loi désavantageant systématiquement les femmes;

Attendu qu'au rythme où les progrès juridiques se poursuivent, il faudra, selon ONU Femmes, 286 ans pour combler les disparités en matière de protection juridique entre les femmes et les hommes, ce qui équivaut à une capitulation;

Attendu que, selon le rapport sur le féminicide 2025 de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et de ONU Femmes, en se basant uniquement sur les données recensées, plus de 60 % des 83 000 femmes tuées de manière intentionnelle en 2024 sur la planète sont mortes sous les coups de leur partenaire intime ou leur famille proche, c'est-à-dire une femme ou une fille toutes les dix minutes;

Attendu que les femmes et les filles subissent le féminicide dans toutes les régions du monde, et que six féminicides ont été enregistrés au Québec depuis le début de 2026;

Attendu que, selon Statistique Canada et le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, les femmes sont toujours plus nombreuses à subir des violences, à vivre dans la pauvreté et à gagner un salaire inférieur, malgré des compétences équivalentes, et que les femmes racisées, immigrantes, réfugiées, handicapées, aînées, autochtones ou issues des communautés LGBTQIA2S+ sont plus susceptibles de subir des discriminations systémiques;

Attendu que les femmes en situation d'itinérance demeurent particulièrement vulnérables et exposées à un risque accru de violences, notamment physiques, sexuelles et psychologiques;

Attendu que pour développer des politiques et des programmes qui permettent d'atteindre l'égalité et la parité, il est essentiel, dans une perspective intersectionnelle, que les instances qui les mettent en œuvre reflètent pleinement la société qu'elles représentent;

Attendu que la Ville de Montréal poursuit le déploiement de l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+), qui est l'approche reconnue internationalement pour prévenir et corriger les inégalités entre les femmes et les hommes, et entre toutes les femmes;

Attendu que la Ville de Montréal peut compter sur l'appui du Conseil des Montréalaises et de nombreux partenaires communautaires ainsi que sur les membres de la société civile pour faire avancer les droits des femmes et améliorer leurs conditions de vie dans la métropole;

Attendu que la Table des groupes de femmes de Montréal, soutenue par la Ville de Montréal, permet la réalisation de projets et d'initiatives visant à favoriser l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes;

Attendu que la Fédération des femmes du Québec tient une campagne de sensibilisation intitulée « Générations deboutte » en hommage au journal « Québécoises deboutte », qui a été publié il y a plus de 50 ans par des militantes du Front de libération des femmes du Québec dans un contexte de remise en question du système social des sexes et de la violence patriarcale à l'endroit des femmes;

Attendu que le thème de la Journée internationale du droit des femmes 2026 est un appel à l'action pour démanteler les obstacles à une justice équitable, tels que les lois discriminatoires, le manque de protections juridiques et les pratiques et normes sociales néfastes qui nuisent aux droits des femmes et des filles;

Il est proposé par Soraya Martinez Ferrada
Ericka Alneus

appuyé par Christine Black
Claude Pinard
Aref Salem
Alexandre Devaux-Guizani
Julien Hénault-Ratelle
Gabrielle Rousseau-Bélanger
Alan DeSousa
Caroline Braun
Benoit Langevin
Chantal Gagnon
Andréanne Moreau
Alexandre Teodoresco
Dimitrios (Jim) Beis
Vana Nazarian
Youssef Hariri
Josué Corvil
Effie Giannou
Leslie Roberts
Maude Thérroux-Séguin
Arij El Korbi
Victor Esposito
Sophie Mohsen
Luis Miranda
Diana Varela
Denis Pelletier
Alba Zuniga Ramos
Julie-Pascale Provost
Dominic Perri
Sonny Moroz
Giovanni Rapanà
Milany Thiagarajah
Dominic Roussel
Marie Plourde
Christopher McCray
Sylvain Ouellet
Véronique Fournier
Josefina Blanco
Carla Beauvais
Cathy Wong
Jocelyn Pauzé
Jean François Lalonde
Alex Norris
Nathalie Goulet
Martine Musau Muele
François Limoges
Sarah V. Doyon

Peter McQueen
Catherine Houbart
Olivier Demers-Dubé
Danielle Myrand
Elvira Carhuallanqui
Émilie Brière
Maeva Vilain
Sterling Downey
Élise Tanguay
Céline-Audrey Beauregard
Nancy Blanchet
Richard Deschamps
Laura Palestini
Andrée Hénault

Et résolu :

- 1 - que la Ville de Montréal souligne la Journée internationale des droits des femmes, le 8 mars 2026, et continue de lutter, tous les jours, contre les inégalités grâce à ses différents programmes et politiques;
- 2 - que l'administration montréalaise poursuive ses initiatives en matière de conciliation travail-famille au sein de la Ville, ainsi que ses initiatives visant à favoriser la participation pleine et entière de toutes les femmes dans l'ensemble des sphères de la vie montréalaise et d'assurer leur sécurité.

Que la Ville de Montréal :

- 3- maintienne son soutien aux organismes communautaires dédiés aux femmes sur son territoire, notamment les centres d'hébergement d'urgence dédiés aux femmes en situation de vulnérabilité;
- 4- continue d'appuyer des initiatives communautaires de prévention des violences fondées sur le genre et faisant la promotion des rapports égalitaires, et qu'elle accélère le déploiement de l'ADS+ au sein de l'appareil municipal pour créer une ville toujours plus égalitaire et plus inclusive;
- 5- réitère l'importance de poursuivre la lutte pour l'égalité, la justice et le respect des droits fondamentaux de toutes les femmes.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Chantal Rossi, cède la parole à la mairesse de Montréal, Soraya Martinez Ferrada, pour la présentation de la Déclaration.

D'abord, la mairesse de Montréal mentionne la reconnaissance mondiale de la Journée internationale des droits des femmes qui rappelle que la lutte pour l'égalité demeure essentielle. Comme le conseil municipal ne siégera pas d'ici le 8 mars, Mme Martinez Ferrada tient à souligner cette journée dès maintenant. La lutte pour les droits progresse grâce à un engagement quotidien, partagé et constant. Le thème « Droit. Justice. Action. Pour toutes. » traduit l'ampleur du chemin à parcourir.

De plus, encore alarmante, la réalité de l'inégalité persiste : en moyenne, les femmes n'atteignent qu'environ 60 % de l'égalité réelle, et les estimations projettent 286 ans avant que la pleine égalité ne devienne réalité. Le droit à l'avortement subit des reculs dans plusieurs régions du monde. Au Québec également, des attaques sexistes (et particulièrement sur les réseaux sociaux) visent à réduire la place des femmes dans l'espace public.

Tout aussi profondément troublante, la situation des violences faites aux femmes exige une réaction forte. Depuis le début de l'année, six féminicides ont été recensés au Québec. À toutes les dix minutes, une femme subit de la violence. L'appel est donc lancé à redoubler d'efforts, à briser le silence et à améliorer l'accès aux ressources, notamment dans les centres d'hébergement. Les acquis demeurent fragiles et doivent être constamment protégés.

Reconnaissant l'engagement de nombreuses élues, la mairesse de Montréal remercie notamment Ericka Alneus, cheffe de l'Opposition officielle pour sa contribution et invite l'ensemble du conseil municipal à appuyer cette déclaration. Elle conclut en affirmant que le progrès demande vigilance et détermination.

La présidente du conseil cède la parole consécutivement à la cheffe de l'Opposition officielle, Ericka Alneus, aux conseillères Nathalie Goulet et Élise Tanguay, ainsi qu'à la leader de l'Opposition officielle, Marie Plourde.

Souhaitant préserver la mémoire des luttes féministes, Mme Alneus souligne pour sa part l'importance et le symbole fort de cette déclaration, en hommage notamment aux groupes qui ont façonné les avancées en matière d'équité. La moitié de la planète est composée de femmes, alors il est de notre devoir de dénoncer les injustices envers les femmes, comme en ce qui a trait à l'avortement. La prise de position des élus-es représente un geste nécessaire. Une invitation est formulée pour que tous et toutes appuient cette déclaration.

La conseillère Nathalie Goulet enchaîne et met en avant, entre autres, l'importance de l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+). L'examen des données genrées et le développement de stratégies transversales au sein de l'appareil municipal sont jugés essentiels. En tant qu'employeur, la Ville doit également agir dans des milieux traditionnellement masculins, comme celui des cols bleus. Mme Goulet nous invite à prendre connaissance des récents témoignages de femmes qui évoluent dans ces milieux. En terminant, elle croit en la nécessité d'un changement systémique.

Puis, animée d'une conviction personnelle, la conseillère Élise Tanguay souligne que chaque acte de violence visant une femme touche l'ensemble des femmes. Elle est d'avis que les salves d'attaques en ligne favorisent la montée de la violence systémique. Elle réclame notamment un soutien accru pour les femmes en situation d'itinérance et souhaite que tous et toutes fassent preuve de détermination dans cette la lutte qui demeure entière. Elle conclut en affirmant que les femmes ne constituent pas une minorité, ce qui leur confère pouvoirs et responsabilités.

Enfin, consciente de l'inquiétude croissante, la leader de l'Opposition officielle, Marie Plourde, admet avoir cherché des mots rassurants, mais sans succès. Dans plusieurs régions du monde, les droits des femmes régressent « comme une peau de chagrin ». Une récente chronique illustre comment l'inacceptable tend à devenir acceptable. Face au nombre alarmant de féminicides, une action immédiate s'impose selon elle. Elle affirme que cette action doit débiter ici, entre collègues, au sein du conseil municipal. En guise de conclusion, Mme Plourde souhaite que l'ensemble des élus-es s'engage de manière ferme et durable pour l'égalité, la justice et le respect des droits fondamentaux de toutes les femmes.

La présidente remercie les membres du conseil pour leurs interventions.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CM26 0143

Déclaration en appui aux Journées de la persévérance scolaire 2026

Attendu que la 22^e édition des Journées de la persévérance scolaire (JPS) se tiendra du 16 au 20 février 2026, dont le thème de cette année, « La persévérance, ça mène loin », se veut une mise en lumière des efforts et des tentatives qui mènent aux accomplissements;

Attendu que les JPS sont une initiative du Réseau réussite Montréal (RRM), qui a pour mission de mobiliser l'ensemble des partenaires montréalais autour d'actions concertées visant à soutenir les jeunes, les parents et les intervenants, afin de favoriser la persévérance, la réussite et le raccrochage scolaires;

Attendu que la persévérance et la réussite scolaires font partie des préoccupations de la Ville de Montréal, et que l'éducation est primordiale pour la collectivité montréalaise;

Attendu que les municipalités, par la mise en place de plateaux sportifs, d'espaces culturels et de programmes d'aide financière dédiés à des organismes jeunesse, ont les compétences et les pouvoirs pour influencer directement la qualité de vie des jeunes et leur permettre de développer leur plein potentiel;

Attendu que la Ville de Montréal a réservé la somme de 100 000 \$ dans son budget 2026 pour permettre aux jeunes de profiter d'une programmation prolongée en soirée, après la classe, dans certaines installations municipales sportives, culturelles et de loisirs;

Attendu que le taux de décrochage au Québec est en baisse, mais que la proportion de jeunes Montréalaises et Montréalais qui décrochent est plus élevée, alors que près du quart des jeunes Québécoises et Québécois qui ont décroché en 2022 étaient à Montréal;

Attendu qu'il est nécessaire d'intensifier les actions et d'adapter les interventions aux besoins des élèves à risque de décrocher pour assurer la diplomation d'un plus grand nombre de jeunes;

Attendu que, selon les plus récentes données, Montréal compte près de 84 % des élèves québécois du primaire vivant sous le seuil de faible revenu et dans des conditions de défavorisation;

Attendu que les élèves issus des milieux défavorisés présentent de plus grands risques de difficultés et d'abandon scolaires, et qu'il faut mobiliser toute la communauté autour de l'école pour briser le cycle des inégalités;

Il est proposé par Christine Black

appuyé par Leslie Roberts

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1 - reconnaisse la semaine du 16 au 20 février 2026 comme étant celle des Journées de la persévérance scolaire;
- 2 - appuie cette campagne et invite les personnes élues à y participer;
- 3 - invite toute la communauté à se mobiliser autour de la persévérance scolaire, pour la réussite éducative et pour briser le cycle des inégalités.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Chantal Rossi, cède la parole à la conseillère Christine Black pour la présentation de la Déclaration.

D'emblée, la conseillère Christine Black souligne la 22^e édition des Journées de la persévérance scolaire sous le thème : « La persévérance mène loin ». Elle affirme notamment que c'est avec fierté que le lancement officiel s'est tenu pour la première fois à l'hôtel de ville de Montréal, et rappelle, en lien avec le thème, que les efforts constants mènent aux accomplissements durables. Mme Black insiste sur l'importance de valoriser le chemin parcouru autant que les résultats dans un monde marqué par la gratification instantanée. Elle indique que les défis, les essais et les erreurs façonnent la réussite et que la persévérance se construit dans le temps; les parcours scolaires étant rarement linéaires, chaque jeune mérite du soutien et de la confiance.

Mme Black salue la présence des personnes invitées au balcon. Elle est d'avis que la réussite scolaire demeure une responsabilité collective et que la Ville de Montréal joue un rôle clé dans l'épanouissement des jeunes. Elle conclut en invitant les membres du conseil à poursuivre la mobilisation pour encourager la persévérance et la réussite des jeunes en votant en faveur de cette Déclaration.

Puis, la conseillère Céline-Audrey Beauregard prend la parole et nous dit que la persévérance scolaire repose sur un effort collectif, porté autant par les enseignants que par les professionnels, les institutions scolaires et les organismes communautaires. Elle mentionne, entre autres, que le système scolaire québécois traverse une période de transformation, rendant l'accompagnement des jeunes plus complexe au quotidien. En tant qu'enseignante, elle insiste sur l'importance d'adapter les pratiques et de miser sur la qualité de vie, notamment par l'accès aux espaces verts, sportifs et communautaires. Enfin, Mme Beauregard invite les différents paliers gouvernementaux à poser des gestes concrets pour soutenir la persévérance scolaire et salue l'engagement essentiel des organismes qui luttent contre le décrochage.

À son tour, la conseillère Andréanne Moreau débute en partageant notamment une anecdote personnelle pour illustrer que la persévérance s'apprend dès le plus jeune âge, à travers de petits gestes du quotidien. Elle constate à quel point la persévérance prend racine tôt et influence la confiance et l'autonomie des enfants. Mme Moreau croit que la persévérance constitue l'un des apprentissages les plus précieux du cheminement scolaire. Elle termine en remerciant le personnel enseignant et en encourageant les parents à soutenir leurs enfants dans leur réussite éducative.

La présidente du conseil remercie les trois conseillères pour leurs interventions.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0144**Déclaration pour souligner le Mois de la Francophonie et le statut de Montréal en tant que métropole francophone des Amériques**

Attendu que le Mois de la Francophonie se tient chaque année au mois de mars, et est l'occasion de célébrer et de promouvoir la langue française à travers le monde;

Attendu que la Journée internationale de la Francophonie est célébrée le 20 mars chaque année afin de célébrer l'importance de la langue française ainsi que la diversité culturelle qui existe au sein des communautés francophones partout dans le monde;

Attendu que Montréal, métropole francophone des Amériques, est une ville cosmopolite, ouverte sur le monde et inclusive, qui célèbre le français en tant que langue officielle et commune, pilier de son identité unique et vecteur de cohésion dans l'espace public;

Attendu que la Ville de Montréal pose des gestes concrets pour protéger, promouvoir et faire rayonner la langue française dans la grande région métropolitaine, ainsi qu'à l'extérieur du Québec et à l'international;

Attendu que la Ville de Montréal a créé le Bureau de la langue française qui a pour mandat, entre autres, d'assurer la mise en œuvre des dispositions s'appliquant aux administrations municipales prévues par la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français, ainsi que de veiller à l'application du plan d'action et d'insuffler sa vision stratégique à l'intérieur de l'appareil municipal;

Attendu que la Ville de Montréal remet annuellement les Prix de la langue française à cinq personnes lauréates afin de souligner leur implication ainsi que l'excellence de leur travail en matière de rayonnement de la langue française;

Attendu que la Ville de Montréal collabore avec ses partenaires, dont le gouvernement du Québec, l'Office québécois de la langue française et les organismes communautaires, économiques, culturels et universitaires pour faire du français le liant social de la métropole;

Attendu que la Ville de Montréal a mis sur pied un comité sur la langue française dont le travail a mené à la publication, en 2024, d'un second rapport dont de nombreuses recommandations sont déjà implantées ou sont en voie de l'être;

Attendu que la Ville de Montréal, en collaboration avec le gouvernement du Québec et le Réseau réussite Montréal, soutient la francisation des jeunes nouveaux arrivants en travaillant de pair avec les camps de jour de la métropole;

Attendu que la Ville de Montréal développe au sein de ses installations, telles que les bibliothèques et les maisons de la culture, des programmes axés sur la valorisation de la langue française auprès de l'ensemble de la population;

Il est proposé par Soraya Martinez Ferrada

appuyé par Andréanne Moreau

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1 - invite l'ensemble de la population à célébrer, en mars, le Mois de la Francophonie;
- 2 - célèbre son statut de métropole francophone des Amériques et continue de faire rayonner son leadership au sein des réseaux internationaux de promotion de la langue française;
- 3 - célèbre le caractère rassembleur de la langue française, langue officielle et commune de la métropole du Québec;
- 4 - poursuive le travail entamé en matière de valorisation de la langue française et continue d'encourager, chaque jour, l'usage de cette langue commune dans toutes les sphères de la vie montréalaise.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Chantal Rossi, cède la parole à la mairesse de Montréal, Soraya Martinez Ferrada, pour la présentation de la Déclaration.

D'abord, la mairesse de Montréal souligne que le mois de la francophonie, qui commence en mars, occupe une grande importance au sein de la communauté montréalaise. Elle raconte qu'en arrivant au Canada, elle ne parlait pas le français et que cette langue a façonné son identité de Montréalaise québécoise francophone. Elle se dit entre autres fière d'être aujourd'hui à la tête de cette grande métropole francophone d'Amérique du Nord et de dire qu'elle est une femme issue de la loi 101. Elle rappelle le thème de cette année pour le Mois de la Francophonie : « Active ta francophonie », un appel à se mettre en mouvement, à se rencontrer, à se rassembler et à créer des occasions de faire vivre la langue française.

De plus, Mme Martinez Ferrada vante les artistes, auteurs-es d'ici et d'ailleurs, qui ont su donner à la francophonie toute sa profondeur, sa diversité, sa modernité, sa richesse et son audace. Elle souhaite valoriser la langue française et croit notamment que c'est de notre responsabilité en tant que communauté de la protéger, de la promouvoir et de la faire briller. Mme Martinez Ferrada conclut en invitant la population à créer des occasions de faire vivre cette langue dans divers lieux culturels et communautaires.

La présidente du conseil cède la parole consécutivement à la cheffe de l'Opposition officielle, Ericka Alneus, au conseiller Jocelyn Puzé et à la conseillère Andréanne Moreau.

D'emblée, la cheffe de l'Opposition officielle, Ericka Alneus, est d'avis que la culture peut susciter un attachement profond à une langue. Elle mentionne l'importance du travail réalisé au sein de la Ville de Montréal en matière de langue française, notamment par un comité de la langue française qui a été piloté par Louise Harel et plusieurs élus-es. Elle décrit Montréal comme une métropole francophone, polyglotte et francophile. Mme Alneus espère que notre métropole continuera d'accueillir des groupes de différentes langues et leur transmettra le désir de s'appropriier le français.

À son tour, le conseiller Jocelyn Puzé déclare que le français joue un rôle social essentiel, unifiant les générations et facilitant l'intégration et l'inclusion à Montréal et au Québec. Il revient sur la création du Bureau de la langue française en 2025 et de l'implication de Mme Harel. M. Puzé conclut en insistant sur la nécessité de protéger ce qui constitue le cœur de l'identité montréalaise : la langue française.

Quant à la conseillère Andréanne Moreau, elle estime également que le mois de la francophonie représente un moment fort pour Montréal et pour l'affirmation de la langue française. Elle décrit le français comme un élément distinctif qui façonne la métropole et sa communauté. Elle fait mention notamment des mesures mises en place pour préserver et renforcer le français, comme les prix de la langue française. Pour terminer, Mme Moreau réaffirme l'engagement de l'Administration à poursuivre ces actions dans les milieux culturels, communautaires et internationaux.

La présidente remercie les membres du conseil pour leurs interventions.

Adopté à l'unanimité.

15.02

80 – Conseil d'agglomération – Dossiers pour orientation

À 14 h 40, la présidente du conseil appelle la rubrique « Conseil d'agglomération – Dossiers pour orientation ».

Le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

À 14 h 40,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0145

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 671 469,74 \$, taxes incluses, pour les services d'impression et de distribution d'avis d'information à la population des quartiers et arrondissements où des travaux seront prochainement entrepris, dans le cadre du contrat accordé à Imprime-emploi (CG24 0062), majorant ainsi le montant total du contrat à 1 953 656,23 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 février 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 671 469,74 \$, taxes incluses, pour les services d'impression et de distribution d'avis aux résidents, de carton d'invitation et de lettres en amont et aval (avant et après les travaux), dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Imprime-Emploi (CG24 0062);
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des ressources humaines et des communications, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1259554001
80.01 (20.01)

CM26 0146

Exercer l'option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 10 000 000 \$, taxes incluses, pour la fourniture de micro-ordinateurs de table, de portables, de serveurs et de tablettes électroniques et accessoires, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CG24 0198), majorant ainsi le montant total du contrat à 30 500 000 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 février 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'unique option de prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 10 000 000 \$, taxes incluses, pour la fourniture de micro-ordinateurs de table, de portables, de serveurs et de tablettes électroniques et accessoires, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) (CG24 0198);
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction espaces de travail et services aux utilisateurs, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des Villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1269563001
80.01 (20.02)

CM26 0147

Exercer l'option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 252 424,49 \$, taxes incluses, pour les services d'impression laser, l'insertion, l'expédition et la fourniture de papeterie pour les avis de la cour municipale dans le cadre du contrat accordé à 9169-9835 Québec inc. (Publications 9417) (CE24 0132), majorant ainsi le montant total du contrat à 744 575,95 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 février 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 252 424,49 \$, taxes incluses, pour les services d'impression laser, l'insertion, l'expédition et la fourniture de papeterie pour les avis de la cour municipale dans le cadre du contrat conclu avec 9169-9835 Québec inc. (Publications 9417) (CE24 0132), majorant ainsi le montant total du contrat à 744 575,95 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1267104001
80.01 (20.03)

CM26 0148

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 1 264 392,63 \$, taxes incluses, pour les services professionnels et techniques en biologie pour divers projets, dans le cadre de l'entente conclue avec Stantec experts-conseils ltée (CG24 0202), majorant ainsi le montant total du contrat à 3 732 831,15 \$, taxes incluses

Le conseiller Alan DeSousa déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 février 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 1 099 471,85 \$, taxes incluses, pour des services professionnels et techniques en biologie pour divers projets du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports dans le cadre de l'entente conclue avec Stantec experts-conseils ltée (CG24 0202);
- 2- d'autoriser une dépense de 164 920,78 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1255517001
80.01 (20.04)

CM26 0149

Exercer l'option de prolongation de cinq ans et autoriser une dépense additionnelle de 5 157 101,77 \$, taxes incluses, pour les services d'entretien et de support du progiciel de gestion des régimes de retraite Ariel, dans le cadre du contrat accordé à Telus Health (CANADA) Ltd, (CG21 0069), majorant ainsi le montant total du contrat à 9 824 111 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 février 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de cinq ans et d'autoriser une dépense additionnelle de 4 297 584,82 \$, taxes incluses, pour des services d'entretien et de support du progiciel de gestion des régimes de retraite Ariel, dans le cadre du contrat accordé à Telus Health (CANADA) Ltd (CG21 0069);
- 2- d'autoriser une dépense de 859 516,95 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1259474001
80.01 (20.05)

À 14 h 43,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0150

Accorder un contrat de gré à gré à Nature-Action Québec inc. pour les services techniques de lutte manuelle contre les espèces végétales exotiques envahissantes dans les grands parcs, pour une période de trois ans - Dépense totale de 1 730 971,08 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 février 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Nature-Action Québec inc. pour les services techniques de lutte manuelle contre les espèces végétales exotiques envahissantes dans les grands parcs, pour une période de trois ans, soit du 1^{er} mars 2026 au 31 décembre 2028 inclusivement, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 602 751 \$, sans taxes, conformément à son offre de service, en date du 31 octobre 2025;
- 2- d'autoriser une dépense de 80 137,55 \$, sans taxes, à titre de budget de contingence;
- 3- d'autoriser une dépense de 48 082,53 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidence;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Nature-Action Québec inc.;
- 5- d'approuver un projet de convention à cette fin;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1250352001
80.01 (20.06)

CM26 0151

Accorder un contrat à Innotex inc., pour la fourniture d'habits pour le combat incendie - Dépense totale de 1 260 873,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21238 (1 soum. conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 février 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Innotex inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, un contrat pour la fourniture d'habits pour le combat incendie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 260 873,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21238;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement d'Innotex inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1253838014
80.01 (20.07)

CM26 0152

Accorder un contrat à Tuyauterie Expert inc., pour les travaux de décarbonation, et pour le remplacement des équipements de chauffage au gaz naturel par des équipements sans émission de GES de la caserne 66, située au 4398, boulevard LaSalle, dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 1 266 564,61 \$, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15952 (7 soum)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 février 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Tuyauterie Expert inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour des travaux de décarbonation, et pour le remplacement des équipements de chauffage au gaz naturel par des équipements sans émission de gaz à effet de serre (GES) de la caserne 66, située au 4398, boulevard LaSalle, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 055 470,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15952;
- 2- d'autoriser une dépense de 158 320,58 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 52 773,53 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Tuyauterie Expert inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1255468004
80.01 (20.08)

CM26 0153

Accorder un contrat à Le Groupe M.E.A.S. inc., pour les travaux de décarbonation et de remplacement des équipements de chauffage au gaz naturel par des équipements sans émission de GES de la caserne 47, située au 2111, rue Saint-Zotique, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie - Dépense totale de 1 305 578,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15951 (7 soum)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 février 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Le Groupe M.E.A.S. inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour des travaux de décarbonation et de remplacement des équipements de chauffage au gaz naturel par des équipements sans émission de gaz à effet de serre (GES) de la caserne 47, située au 2111, rue Saint-Zotique Est, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 087 981,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15951;
- 2- d'autoriser une dépense de 163 197,30 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 54 399,10 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Le Groupe M.E.A.S. inc.;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1255468003
80.01 (20.09)

CM26 0154

Accorder un contrat de gré à gré à la Société du Parc Jean-Drapeau, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026, pour la coordination générale des célébrations du 50^e anniversaire des Jeux olympiques de Montréal en 2026 - Dépense totale de 125 000 \$ / Approuver le projet de convention de services à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 février 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à la Société du Parc Jean-Drapeau, un contrat de gré à gré pour la coordination générale des célébrations du 50^e anniversaire des Jeux olympiques de Montréal en 2026, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026, pour une somme de 125 000 \$;
- 2- d'approuver un projet de convention de service entre la Ville Montréal et la Société du Parc Jean-Drapeau, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1256549006
80.01 (20.10)

À 14 h 44,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0155

Accorder un contrat à Solutions Merkur Ltée, pour les services professionnels de développement expert HCL Domino et technologies associées, pour une période de 24 mois, incluant deux options de prolongation de 24 mois - Dépense totale de 326 712,96 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21192 (1 soum. conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 février 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Solutions Merkur Ltée, ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat pour des services professionnels de développement expert HCL Domino et technologies associées, pour une période de 24 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 326 712,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21192;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1267684001
80.01 (20.11)

CM26 0156

Accorder un soutien financier de 500 000 \$ à Mission Old Brewery, sous forme de contribution financière garantie par une hypothèque, pour la construction d'un immeuble situé au 2801, rue de Rouen, dans l'arrondissement de Ville-Marie / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 février 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 500 000 \$, provenant du volet social du fonds alimenté par les contributions issues du Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (RMM), à Mission Old Brewery pour l'acquisition et la conversion d'un immeuble situé au 2801, rue de Rouen, dans l'arrondissement de Ville-Marie;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer l'acte de garantie hypothécaire en faveur de la Ville de Montréal, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière;
- 4- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à consentir et à signer au nom de la Ville de Montréal, à titre de créancier hypothécaire de Mission Old Brewery, tout acte de cession de rang hypothécaire sur le lot faisant l'objet de l'hypothèque de la Ville de Montréal, pourvu que tel acte respecte les paramètres énoncés dans la convention de contribution financière;
- 5- d'autoriser une affectation, au Service de l'habitation, de 500 000 \$, provenant du volet social du fonds alimenté par les contributions issues du Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (RMM);
- 6- d'autoriser l'augmentation des budgets revenus et dépenses du Service de l'habitation pour 2026 pour un montant de 500 000 \$, provenant du volet abordable du fonds alimenté par les contributions issues du Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (RMM);
- 7- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1269286001
80.01 (20.12)

CM26 0157

Conclure des ententes-cadres avec les firmes Sanexen Services Environnementaux inc. et Loiselle inc., pour les services de gestion de sols contaminés de la Ville, d'une durée de 24 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 2 080 534,43 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21166 (4 soum)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 février 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure des ententes-cadres d'une durée de 24 mois, avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour le lot 1 et le lot 4, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les services de gestion de sols contaminés de la Ville de Montréal, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21166;

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses - excluant contingences, variation de quantités, incidences)
Sanexen Services Environnementaux inc.	Lot 1 : Zone 1 - AB	594 305,78 \$
Loiselle inc.	Lot 4 : Zone 2 - BC sans odeur	1 214 854,59 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 271 374,06 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Sanexen Services Environnementaux inc. et de Loiselle inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1258365001
80.01 (20.13)

CM26 0158

Conclure des ententes-cadres avec les firmes Canadian Bearings Itée et Acklands-Grainger inc., pour la fourniture d'équipements de protection individuelle, d'une durée de 36 mois - Montant estimé des ententes : 964 946,32 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21164 (5 soum)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 février 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure des ententes-cadres, d'une durée de 36 mois, avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des équipements de protection individuelle (EPI), pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21164;

Firmes	Lots	Montants (taxes incluses)
Canadian Bearings ltd	2	242 853,36 \$
Canadian Bearings ltd	3	329 596,06 \$
Acklands-Grainger inc.	4	266 634,34 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 125 862,56 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Canadian Bearings ltd et d'Acklands-Grainger inc.;

- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1255588002
80.01 (20.14)

CM26 0159

Conclure des ententes-cadres avec Techno Feu inc., pour la fourniture de pièces de rechange pour des camions de pompiers E-One, d'une durée de deux ans, incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé des ententes : 2 580 490,08 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20983 (2 soum)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 février 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure des ententes-cadres, d'une durée de deux ans, avec la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des lots, laquelle s'engage à fournir à la Ville de Montréal, sur demande, des pièces de rechange pour des camions de pompiers E-One, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des articles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20983;

<u>Firme</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses - excluant contingences, variation de quantités, incidences)
Techno Feu inc.	Acquisition de pièces mécaniques de rechange pour des camions de pompiers E-One	1 186 435,41 \$
Techno Feu inc.	Acquisition de pièces électriques de rechange pour des camions de pompiers E-One	222 091,27 \$
Techno Feu inc.	Acquisition de pièces diverses de rechange pour des camions de pompiers E-One	741 881,72 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 430 081,68 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Techno Feu inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service du matériel roulant et des ateliers, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1265593003
80.01 (20.15)

À 14 h 48,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0160

Conclure une entente-cadre avec Goodfellow inc., pour la fourniture de bois de Sapin Douglas pour la fabrication de mobilier urbain, d'une durée de deux ans, incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé de l'entente : 221 476,55 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21205 (3 soum)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 février 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de deux ans, par laquelle Goodfellow inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville de Montréal, sur demande, du bois de sapin Douglas, pour une somme maximale de 192 588,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21205;
- 2- d'autoriser une dépense de 28 888,25 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Goodfellow inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service du matériel roulant et des ateliers, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1265593004
80.01 (20.16)

CM26 0161

Conclure des ententes-cadres avec les firmes Vidéotron Itée et TELUS Communications inc., pour les services de transmission de données cellulaires, de support et services professionnels, d'une durée de 60 mois, incluant deux options de prolongation de 24 mois chacune - Montant estimé des ententes : 4 897 378, 86 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21133 (4 soum)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 février 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure des ententes-cadres d'une durée de 60 mois, avec Vidéotron Itée et TELUS Communications inc., lesquelles s'engagent à fournir à la Ville de Montréal, sur demande, des services de transmission de données cellulaires, de support et de services professionnels, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents d'appel d'offres public 25-21133;

Firmes	Lots	Montant (taxes incluses)
Vidéotron Itée	Lot 1 principal : pour les services de transmission de données cellulaires, de support et services professionnels	3 954 307,58 \$
TELUS Communications inc.	Lot 2 secondaire : pour les services de transmission de données cellulaires, de support et services professionnels (redondance)	943 071,28 \$

- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Vidéotron Itée et TELUS Communications inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1257684004
80.01 (20.17)

CM26 0162

Conclure une entente-cadre avec Groupe Conseil CHG inc., pour des services professionnels en ingénierie de structure du bâtiment, d'une durée de trois ans, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 517 387,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21074 (9 soum)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 février 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de trois ans, incluant une option de prolongation de 12 mois, par laquelle Groupe Conseil CHG inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville de Montréal, sur demande, des services professionnels en ingénierie de structure du bâtiment, pour une somme maximale de 517 387,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21074;
- 2- de procéder à l'évaluation du rendement de Groupe Conseil CHG inc.;

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1258528001
80.01 (20.18)

CM26 0163

Résilier unilatéralement le contrat accordé à AVI-SPL Canada Itée, pour la fourniture d'équipements audiovisuels pour les salles de réunion (CG25 0590)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 février 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de résilier unilatéralement le contrat accordé à AVI-SPL Canada Itée, pour la fourniture, d'équipements audiovisuels pour les salles de réunion (CG25 0590);
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction espaces de travail et services aux utilisateurs, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

1269563002
80.01 (20.19)

CM26 0164

Approuver le projet d'addenda 1 à la convention de contribution financière intervenue entre la Ville de Montréal, les Amis de la montagne et le Centre de la montagne à la suite de l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (Loi 25; LQ 2021, c. 25)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 février 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un projet d'addenda 1 à la convention de contribution financière intervenue entre la Ville de Montréal, le Centre de la montagne et les Amis de la montagne à la suite de l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (Loi 25; LQ 2021, c. 25).

Adopté à l'unanimité.

1252705002
80.01 (20.20)

À 14 h 49,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0165

Exercer l'option de prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour la contribution de la Ville de Montréal aux travaux de la Chaire industrielle en eau potable, dans le cadre de la convention établie avec la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal (CG22 0640)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 février 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'exercer l'option de prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour la contribution de la Ville de Montréal aux travaux de la Chaire industrielle en eau potable, dans le cadre de la convention de contribution intervenue entre la Ville de Montréal et la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal (CG22 0640).

Adopté à l'unanimité.

1255613001
80.01 (20.21)

CM26 0166

Accorder un contrat à la Fédération des caisses Desjardins du Québec, pour la fourniture de services bancaires, pour une période de cinq ans, incluant deux options de prolongation de trois ans - Dépense totale de 2 291 231,87 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21116 (3 soum)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 février 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à la Fédération des caisses Desjardins du Québec, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la fourniture de services bancaires, pour une période de cinq ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 2 291 231,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21116;
- 2- de procéder à une évaluation de rendement de la Fédération des caisses Desjardins du Québec;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1255671001
80.01 (20.22)

CM26 0167

Accorder un contrat à Oslo Construction inc., pour les travaux de décarbonation, incluant le remplacement des équipements de chauffage au gaz naturel par des équipements sans émission de gaz à effet de serre de la caserne 31, situé au 7041, rue Saint-Dominique, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie - Dépense totale de 1 935 440,42 \$, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15965 (7 soum)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 février 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Oslo Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour les travaux de décarbonation, incluant le remplacement des équipements de chauffage au gaz naturel par des équipements sans émission de gaz à effet de serre de la caserne 31, située au 7041, rue Saint-Dominique, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 612 867 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15965;
- 2- d'autoriser une dépense de 241 930,06 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 80 643,36 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Oslo Construction inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1260088001
80.01 (20.23)

CM26 0168

Accorder un contrat à Gagné & Roy inc., pour les travaux de remplacement de sept bassins de toiture à l'usine de filtration d'eau de Pointe-Claire - Dépense totale de 1 939 714,48 \$, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15980 (6 soum)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 février 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Gagné & Roy inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de remplacement de sept bassins de toiture à l'usine de filtration d'eau de Pointe-Claire, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 492 088,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15980;
- 2- d'autoriser une dépense de 298 417,61 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 149 208,81 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Gagné & Roy inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1256498004
80.01 (20.24)

CM26 0169

Accorder un soutien financier non récurrent de 795 000 \$ à la Chambre de commerce de l'Est de Montréal, pour le projet de partenariat pour la revitalisation de l'Est pour la période allant de février 2026 à décembre 2028 / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 février 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 795 000 \$ à la Chambre de commerce de l'Est de Montréal, pour le projet de partenariat pour la revitalisation de l'Est, pour la période allant de février 2026 à décembre 2028;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1260416001
80.01 (20.25)

À 14 h 51,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.26) à 80.01 (20.30) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0170

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres avec Trois Diamants Autos (1987) Ltée, pour les services d'entretien et de réparation de véhicules légers de la Ville, d'une durée de cinq ans, incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé des ententes : 16 298 564,44 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20885 (5 soum)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 février 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
 - 2- de conclure des ententes-cadres, d'une durée de cinq ans, avec Trois Diamants Autos (1987) Ltée, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des lots, lequel s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services d'entretien et de réparation de véhicules légers de la Ville, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20885;
- | <u>Firmes</u> | <u>Articles</u> | <u>Montant (taxes incluses)</u> |
|----------------------------------|-------------------------|---------------------------------|
| Trois Diamants Autos (1987) Ltée | Lot 1 - Division Centre | 5 032 652,36 \$ |
| Trois Diamants Autos (1987) Ltée | Lot 2 - Division Est | 2 917 579,50 \$ |
| Trois Diamants Autos (1987) Ltée | Lot 3 - Division Sud | 3 461 061,96 \$ |
| Trois Diamants Autos (1987) Ltée | Lot 4 - Division Ouest | 1 872 567,60 \$ |
| Trois Diamants Autos (1987) Ltée | Lot 5 - Parc de réserve | 298 275,62 \$ |
- 3- d'autoriser une dépense de 2 716 427,40 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
 - 4- de procéder à une évaluation du rendement de Trois Diamants Autos (1987) Ltée;
 - 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service du matériel roulant et des ateliers, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0171

Approuver l'avenant 2 à l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de la région de Montréal 2023-2025 (CG23 0152) avec le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec afin d'y intégrer la ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et d'en porter le montant total à 1 212 000 \$, majorant ainsi de 137 000 \$ la valeur de l'Entente / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 137 000 \$, réparti entre 2026 et 2027, équivalent au montant de la subvention attendue

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 février 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver l'Avenant 2 à l'Entente de développement du secteur bioalimentaire de la région de Montréal 2023-2025 (CG23 0152) conclue avec le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec afin d'y intégrer la ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et d'en porter le montant total à 1 212 000 \$, majorant ainsi de 137 000 \$ la valeur de l'Entente;
- 2 - d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 137 000 \$, réparti entre 2026 et 2027, équivalant au montant de la subvention attendue selon les informations financières inscrites au dossier.

Adopté à l'unanimité.

1267956001
80.01 (20.27)

CM26 0172

Approuver le projet de prêt d'immeuble de courte durée par lequel la Ville prête à L'Amour en Action SYL DAN, à titre gratuit, le bâtiment situé au 7075, rue Saint-Hubert, connu comme étant le Bain St-Denis, d'une superficie totale de 15 406 pieds carrés, à des fins d'une halte-chaleur pour une clientèle en situation d'itinérance, pour une durée de 90 jours, à compter du 1^{er} février 2026. Le montant de la subvention immobilière est de 56 978 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 février 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet de prêt d'immeuble de courte durée par lequel la Ville prête à L'Amour en Action SYL DAN, à titre gratuit, le bâtiment situé au 7075, rue Saint-Hubert, connu comme étant le Bain St-Denis, d'une superficie totale de 15 406 pieds carrés, à des fins d'une halte-chaleur pour une clientèle en situation d'itinérance, pour une durée de 90 jours, à compter du 1^{er} février 2026, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de prêt d'immeuble.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1265323005
80.01 (20.28)

CM26 0173

Résilier le contrat accordé à CREO inc. pour la conception de l'exposition Poptopia à la Biosphère (CG25 0268) / Autoriser un paiement de 45 921,02 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 février 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de résilier le contrat accordé à CRÉO inc. pour la conception de l'exposition Poptopia à la Biosphère (CG25 0268);
- 2- d'autoriser un paiement de 45 921,02 \$, taxes incluses, à CRÉO inc., pour couvrir les coûts des services déjà rendus;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1269442002
80.01 (20.29)

CM26 0174

Résilier la convention de services professionnels entre le Centre de transformation de logement communautaire et la Ville de Montréal, pour la mise en œuvre et l'administration d'une initiative de prêts de pré-développement visant à faciliter la réalisation de projets de logement hors marché à compter du 1^{er} mars 2026

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 février 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de résilier la convention de services professionnels entre le Centre de transformation de logement communautaire et la Ville de Montréal, pour la mise en œuvre et l'administration d'une initiative de prêts de pré-développement visant à faciliter la réalisation de projets de logement hors marché, à compter du 1^{er} mars 2026.

Adopté à l'unanimité.

1266898002
80.01 (20.30)

À 14 h 59,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.31) et 80.01 (20.32) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0175

Approuver l'avenant à la convention de partenariat et d'utilisation initiale (CA11 160112), en vertu duquel la Ville de Montréal confère à l'Université de Montréal un droit d'utilisation exclusif du terrain sportif Vincent d'Indy pour les années 2026 et 2027

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 février 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver l'avenant à la convention de partenariat et d'utilisation initiale (CA11 160112), en vertu duquel la Ville de Montréal confère à l'Université de Montréal un droit d'utilisation exclusif du terrain sportif Vincent d'Indy pour les années 2026 et 2027.

À 15 h, la présidente du conseil, Chantal Rossi, suspend les travaux pour une pause.

À 15 h 15, le conseil reprend ses travaux.

Adopté à l'unanimité.

1259271002
80.01 (20.31)

CM26 0176

Approuver la convention entre la Ville de Montréal et le Fonds Plancher dans le cadre d'un projet pilote visant à favoriser l'accès à du financement de pré-développement pour la réalisation des projets de logement hors marché sur des terrains municipaux / Autoriser de consentir un cautionnement par la Ville auprès de la Banque Nationale du Canada, au bénéfice du Fonds Plancher, d'un montant maximal de 3 000 000 \$ / Approuver la réservation de crédits budgétaires équivalents au montant cautionné

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 février 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver une convention entre la Ville de Montréal et le Fonds Plancher dans le cadre d'un projet pilote visant à favoriser l'accès à du financement de pré-développement pour la réalisation des projets de logement social ou abordable sur des terrains municipaux;
- 2 - d'autoriser un cautionnement par la Ville auprès de la Banque Nationale du Canada, au bénéfice du Fonds Plancher, d'un montant maximal de 3 000 000 \$;
- 3 - d'approuver la réservation de crédits budgétaires équivalents au montant cautionné.

Un débat s'engage.

À 15 h, la présidente du conseil, Chantal Rossi, suspend les travaux pour une pause.

À 15 h 15, le conseil reprend ses travaux.

Le débat se poursuit.

Adopté à l'unanimité.

1266898001
80.01 (20.32)

À 15 h 18,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (30.01) à 80.01 (30.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0177

Autoriser le dépôt d'une demande de contribution financière au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) visant le projet d'aménagement d'une passerelle et du lien est-ouest au parc Frédéric-Back

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 février 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser le dépôt d'une demande de contribution financière au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) visant le projet d'aménagement d'une passerelle et du lien est-ouest au parc Frédéric-Back.

Adopté à l'unanimité.

1258161001
80.01 (30.01)

CM26 0178

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 février 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (7572 immeubles), conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Adopté à l'unanimité.

1255449005
80.01 (30.02)

CM26 0179

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 février 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (8585 immeubles), conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Adopté à l'unanimité.

1269641002
80.01 (30.03)

CM26 0180

Approuver le projet de serre institutionnelle et communautaire au parc Frédéric-Back, ainsi que les crédits et sources de financement associés / Déléguer au conseil municipal les responsabilités de réalisation des travaux et de gestion de l'ensemble du projet, sous réserve de la disponibilité des crédits, conformément à l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E 20.001)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 février 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet de serre institutionnelle et communautaire au parc Frédéric-Back;
- 2 - d'approuver les crédits et sources de financement associés, conditionnellement à l'approbation d'un dossier à cet effet;
- 3 - de déléguer au conseil municipal, en vertu de l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E 20.001), les responsabilités de réalisation des travaux et de gestion de l'ensemble du projet.

Adopté à l'unanimité.

1258047002
80.01 (30.04)

CM26 0181

Autoriser le paiement, sous réserve, au ministère de la Justice du Québec, de l'avis de facturation 2025-036-RÉEL, reçu le 30 janvier 2026, pour un montant de 719 761,40 \$, taxes incluses, représentant l'ajustement de facturation pour les fonctions de juges municipaux pour l'année 2025, dont le total s'élève à 14 252 219,50 \$ (montant déjà acquitté : 13 532 458,10 \$) payable avant l'échéance du 20 février 2026

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 février 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser le paiement, sous réserve, au ministère de la Justice du Québec, de l'avis de facturation 2025-036-RÉEL, reçu le 30 janvier 2026, pour un montant de 719 761,40 \$, taxes incluses, représentant l'ajustement de facturation pour les fonctions de juges municipaux pour l'année 2025, dont le total s'élève à 14 252 219,50 \$ (montant déjà acquitté : 13 532 458,10 \$) payable avant l'échéance du 20 février 2026;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1263302001
80.01 (30.05)

CM26 0182

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 200 000 \$ pour financer les travaux des aménagements cyclables dans le cadre de la phase deux du projet de réaménagement de l'avenue des Pins

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 février 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 200 000 \$ pour financer les travaux des aménagements cyclables dans le cadre de la phase deux du projet de réaménagement de l'avenue des Pins ».

Adopté à l'unanimité.

1259131001
80.01 (42.01)

À 15 h 19,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (51.01) et 80.01 (51.02) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0183

Nommer Marie Plourde, conseillère de ville, district du Mile-End, à titre de représentante de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, au sein du conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 février 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer Marie Plourde, conseillère de ville, district du Mile-End, à titre de représentante de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, au sein du conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville.

Adopté à l'unanimité.

1259248010
80.01 (51.01)

CM26 0184

Nommer Dimitrios (Jim) Beis, Maire d'arrondissement - Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, à titre de membre du conseil d'administration de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 911 du Québec

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 février 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de nommer Dimitrios (Jim) Beis, maire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, à titre de membre du conseil d'administration de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 911 du Québec, en remplacement de Daphney Colin.
- 2 - de remercier Daphney Colin pour sa contribution au conseil d'administration de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 911 du Québec.

Adopté à l'unanimité.

1255326010
80.01 (51.02)

20 – Affaires contractuelles

À 15 h 20, la présidente du conseil appelle la rubrique « Affaires contractuelles ».

À 15 h 20,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0185

Exercer les deux options de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 307 526,60 \$, taxes incluses, pour les services de réparation de bacs et de fourniture de pièces de remplacement dans le cadre du contrat accordé à USD Global inc. (CM23 0257), majorant ainsi le montant total du contrat à 1 084 168,76 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 février 2026 par sa résolution CE26 0155;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'exercer les deux options de prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 307 526,60 \$, taxes incluses, pour les services de réparation de bacs et de fourniture de pièces de remplacement dans le cadre du contrat octroyé à USD Global inc. (CM23 0257);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1259403005

CM26 0186

Accorder deux contrats à 7574479 Canada inc. (lot 1) et à Terrassement Technique Sylvain Labrecque inc. (lot 2), pour la fourniture et la plantation d'arbres en 2026-2027, l'arrosage et l'entretien de ces arbres ainsi que le remplacement de certains arbres plantés sur une période s'échelonnant de 2026 à 2029 - Dépense totale de 2 456 590,55 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21191 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 février 2026 par sa résolution CE26 0157;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, des contrats pour la fourniture et la plantation d'arbres, l'arrosage et l'entretien ainsi que le remplacement, pour une période s'échelonnant de 2026 à 2029, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21191 :

Lots	Montant (taxes incluses - excluant contingences, variations de quantités)
7574479 Canada inc. (lot 1)	735 096,11 \$
Terrassement Technique Sylvain Labrecque inc. (lot 2)	1 230 176,33 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 196 527,24 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 294 790,87 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de 7574479 Canada inc. et de Terrassement Technique Sylvain Labrecque inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1258175001

CM26 0187

Accorder un contrat de gré à gré à BiblioPresto.ca, fournisseur unique, pour le renouvellement de l'abonnement à la base de données numérique Eureka.cc, pour les bibliothèques des 19 arrondissements de Montréal, pour une période de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2026 - Dépense totale de 409 161,88 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 février 2026 par sa résolution CE26 0159;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à BiblioPresto.ca, fournisseur unique, pour le renouvellement de l'abonnement à la base de données numérique Eureka.cc, pour les bibliothèques des 19 arrondissements de Montréal, pour une période de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 409 161,88 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver un projet de licence entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de cet abonnement;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1250020001

CM26 0188

Accorder deux contrats de gré à gré à Innovative Interfaces inc., fournisseur unique, pour le renouvellement du contrat d'entretien du système intégré de gestion des bibliothèques Sierra et pour le renouvellement du contrat d'entretien annuel des composantes et des licences de la suite Sierra intégrant la technologie RFID, pour une durée de trois ans - Dépense totale de 1 563 103,65 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 février 2026 par sa résolution CE26 0169;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder deux contrats de gré à gré à Innovative Interfaces inc., pour le renouvellement du contrat d'entretien du système intégré de gestion des bibliothèques Sierra et le renouvellement du contrat d'entretien annuel des composantes et des licences de la suite Sierra intégrant la technologie RFID, pour une période de trois ans, aux prix de ses soumissions, soit pour les sommes maximales indiquées, conformément à ses offres de service en date du 12 décembre 2025;

Description	Total (avec taxes)
Innovative Interfaces Incorporated (SIGB Sierra)	1 318 185,02 \$
Innovative Interfaces Incorporated (RFID)	244 918,63 \$

- 2- d'autoriser le directeur de la Direction engagement numérique, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1257655006

CM26 0189

Accorder un contrat à FER-PAL Construction Ltd., pour les travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues des arrondissements de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, de Pierrefonds-Roxboro et de Saint-Laurent - Dépense totale de 10 145 803,56 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 524103 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 février 2026 par sa résolution CE26 0170;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder à FER-PAL Construction Ltd., plus bas soumissionnaire conforme avec clause d'expérience, un contrat pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues des arrondissements de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, de Pierrefonds-Roxboro et de Saint-Laurent, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 8 988 084,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 524103;
- 2- d'autoriser une dépense de 898 808,41 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 258 911,04 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de FER-PAL Construction Ltd.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1257231083

À 15 h 21,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0190

Accorder un contrat à Les Pavages Céka inc. pour les travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues des arrondissements d'Anjou, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, du Plateau-Mont-Royal, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de Rosemont-La Petite-Patrie - Dépense totale de 14 167 491,18 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 524201 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 février 2026 par sa résolution CE26 0171;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder à Les Pavage Céka inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues des arrondissements d'Anjou, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, du Plateau-Mont-Royal, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de Rosemont-La Petite-Patrie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 12 548 770,97 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 524201;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 254 877,10 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 363 843,11 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Les Pavage Céka inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1257231074

CM26 0191

Accorder un contrat à Uniroc Construction inc., pour les travaux de planage et revêtement bitumineux des arrêts d'autobus à divers endroits de la Ville de Montréal, dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières 2026 - Dépense totale de 723 833,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 527501 (9 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 février 2026 par sa résolution CE26 0172;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder à Uniroc Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour des travaux de planage et de revêtement bitumineux des arrêts d'autobus à divers endroits de la Ville de Montréal, dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières 2026, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 615 423,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offre public 527501;
- 2- d'autoriser une dépense de 92 313,49 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 16 096,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Uniroc Construction inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1257231086

CM26 0192

Accorder un contrat à Construction NRC inc. pour les travaux d'éclairage à divers endroits dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 770 198,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 526601 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 février 2026 par sa résolution CE26 0174;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder à Construction NRC inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour des travaux d'éclairage à divers endroits dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 421 791,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 526601;
- 2- d'autoriser une dépense de 63 268,73 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 285 138 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Construction NRC inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1257231081

CM26 0193

Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, d'Anjou, de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, de Montréal-Nord, de Pierrefonds-Roxboro et de Saint-Laurent - Dépense totale de 3 318 238 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 524004 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 février 2026 par sa résolution CE26 0175;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder à Insituform Technologies Ltd, plus bas soumissionnaire conforme avec clause d'expérience, un contrat pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, d'Anjou, de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, de Montréal-Nord, de Pierrefonds-Roxboro et de Saint-Laurent, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 2 972 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 524004;
- 2- d'autoriser une dépense de 297 200 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 49 038 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Insituform Technologies Ltd;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1257231077

CM26 0194

Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal, dans les arrondissements du Sud-Ouest, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Verdun et de Ville-Marie - Dépense totale de 7 148 437,05 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 524003 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 février 2026 par sa résolution CE26 0176;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder à Insituform Technologies Ltd, plus bas soumissionnaire conforme avec clause d'expérience, un contrat pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal, dans les arrondissements du Sud-Ouest, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Verdun et de Ville-Marie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 6 378 378 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 524003;
- 2- d'autoriser une dépense de 637 837,80 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 132 221,25 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Insituform Technologies Ltd;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1257231082

À 15 h 25,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0195

Autoriser une dépense additionnelle de 419 658,75 \$, taxes incluses, pour les travaux de rénovation de l'édifice Plessis (phase 1), situé au 2075, rue Plessis, dans le cadre du contrat accordé à Saint-Denis Thompson inc. (CM25 0774), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 728 892,08 \$ à 3 148 550,83 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 février 2026 par sa résolution CE26 0177;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 419 658,75 \$, taxes incluses, pour des travaux de rénovation de l'édifice Plessis (phase 1) dans le cadre du contrat accordé à Saint-Denis Thompson inc. (CM25 0774);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1265455001

CM26 0196

Accorder un contrat de gré à gré à La Messe Basse pour la réalisation et l'installation de l'expérience muséale immersive et interactive Contact77 au Planétarium de Montréal - Dépense totale de 919 799,88 \$, taxes incluses / Approuver le projet de convention de services à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 février 2026 par sa résolution CE26 0184;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à La Messe Basse, pour la réalisation et l'installation de l'expérience muséale immersive et interactive Contact77 au Planétarium de Montréal, soit pour une somme de 862 312,38 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 57 487,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 3- d'approuver le projet de convention de services à cet effet;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1265715001

CM26 0197

Conclure une entente-cadre avec Infrastructel inc. pour les services professionnels de surveillance de travaux lors de modifications au réseau souterrain de la Commission des services électriques de Montréal, pour une période de 36 mois - Montant estimé de l'entente : 849 808,97 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S-2346 (5 soum.) / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 février 2026 par sa résolution CE26 0185;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois, par laquelle Infrastructel inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville de Montréal, sur demande, des services professionnels de surveillance de travaux lors de modifications au réseau souterrain de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), soit pour une somme maximale de 849 808,97 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-2346;
- 2- d'approuver un projet de convention de services entre la Ville de Montréal et Infrastructel inc., le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Infrastructel inc.;
- 4- d'autoriser le président de la CSEM à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1260649001

CM26 0198

Approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal pour autoriser l'exécution de travaux pour la construction du pavillon du parc Irma-LeVasseur et l'installation d'un revêtement de maçonnerie sur le poste de ventilation mécanique Wiseman, dans l'arrondissement d'Outremont, dans le cadre de la mise en œuvre du projet urbain MIL Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 février 2026 par sa résolution CE26 0189;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

d'approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal pour autoriser l'exécution de travaux pour la construction du pavillon du parc Irma-LeVasseur et l'installation d'un revêtement de maçonnerie sur le poste de ventilation mécanique Wiseman, dans l'arrondissement d'Outremont, dans le cadre de la mise en œuvre du projet urbain MIL Montréal, le tout selon les termes et conditions stipulé dans le projet d'entente.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1257596006

CM26 0199

Approuver le projet d'amendement au bail par lequel la Ville loue à Cytec Canada inc., pour un terme additionnel de deux ans à compter du 1^{er} mars 2026, les locaux 103, 105 et 111 situés au 7140, rue Albert-Einstein, d'une superficie de 609 pieds carrés, à des fins d'espaces à bureaux, pour un loyer de 48 000 \$, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 février 2026 par sa résolution CE26 0191;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de deuxième amendement au bail par lequel la Ville de Montréal loue à Cytec Canada inc., pour un terme additionnel de deux ans, à compter du 1^{er} mars 2026, les locaux 103, 105 et 111, situés au 7140, rue Albert-Einstein, d'une superficie de 609 pieds carrés, à des fins d'espaces à bureaux, pour un loyer de 48 000 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1258933003

À 15 h 26,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0200

Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Marion-Prune Paycha, pour une durée de 24 mois, à compter du 1^{er} février 2026, le local 152, situé au 251, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie de 141 pieds carrés, à des fins de bureaux et d'exposition et diffusion du travail de photographie, pour un loyer total de 6 281,52 \$, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 février 2026 par sa résolution CE26 0192;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Marion-Prune Paycha, pour une durée de 24 mois, à compter du 1^{er} février 2026, le local 152, situé au 251, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie de 141 pieds carrés, à des fins de bureaux et d'exposition et diffusion du travail de photographie, pour un loyer total de 6 281,52 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1265941001

CM26 0201

Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Startop, pour une durée de 24 mois à compter du 1^{er} février 2026, le local 387, situé au 251, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie de 653 pieds carrés, à des fins de bureaux, coworking, ateliers et conférences aux entrepreneures, pour un loyer total de 34 380,36 \$, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 février 2026 par sa résolution CE26 0193;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Startop, pour une durée de 24 mois, à compter du 1^{er} février 2026, le local 387, situé au 251, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie de 653 pieds carrés, à des fins de bureaux, coworking, ateliers et conférences aux entrepreneures, pour un loyer total de 34 380,36 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1265941002

CM26 0202

Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Centre de recherche et d'innovation en art et engagement social Artenso, pour une durée de 24 mois à compter du 1^{er} février 2026, les locaux 153 et 158, situés au 251, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie de 456 pieds carrés, à des fins de bureaux et d'ateliers de médiation culturels, participatifs et éducationnels, pour un loyer total de 23 096,40 \$, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 février 2026 par sa résolution CE26 0194;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Centre de recherche et d'innovation en art et engagement social Artensio, pour une durée de 24 mois, à compter du 1^{er} février 2026, les locaux 153 et 158, situés au 251, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie de 456 pieds carrés, à des fins de bureaux et ateliers de médiation culturels, participatifs et éducationnels, pour un loyer total de 23 096,40 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1265941003

CM26 0203

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à l'Association québécoise des relieurs et des artisans du livre, pour une durée de 24 mois à compter du 1^{er} février 2026, le local 388, situé au 251, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie de 562 pieds carrés, à des fins d'ateliers d'initiation, de réparation de volumes, de conférences et de bureau, pour un loyer total de 16 472,28 \$, excluant les taxes. Le montant de la subvention immobilière est de 8 581,74 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 février 2026 par sa résolution CE26 0195;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'Association québécoise des relieurs et des artisans du livre, pour une durée de 24 mois, à compter du 1^{er} février 2026, le local 388, situé au 251, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie de 562 pieds carrés, à des fins d'ateliers d'initiation, de réparation de volumes, conférences et bureau, pour un loyer total de 16 772,28 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1265323002

CM26 0204

Accorder un soutien financier de 300 000 \$ au Bureau du cinéma et de la télévision du Québec, pour son plan de promotion, de rayonnement et d'attractivité de l'industrie audiovisuelle de Montréal 2025-2028 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 février 2026 par sa résolution CE26 0199;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 300 000 \$ au Bureau du cinéma et de la télévision du Québec, pour son Plan de promotion, de rayonnement et d'attractivité de l'industrie audiovisuelle de Montréal 2025- 2028;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1255703019

À 15 h 28,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0205

Accorder un soutien financier de 100 000 \$ et un soutien technique d'une valeur de 57 765\$ à l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), pour une durée de trois ans, pour le projet de recherche intitulé « Accroître la résilience des municipalités face aux changements climatiques par l'intégration de solutions vertes et d'ingénierie » / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 février 2026 par sa résolution CE26 0200;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 100 000 \$, à l'Institut national de la recherche scientifique et un soutien technique d'une valeur de 57 765 \$, d'une durée de trois ans, pour le projet de recherche intitulé « Accroître la résilience des municipalités face aux changements climatiques par l'intégration de solutions vertes et d'ingénierie »;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et technique;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1257533001

CM26 0206

Accorder un soutien financier de 100 000 \$ et un soutien technique d'une valeur de 75 000 \$ au Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins pour l'exposition « À la découverte de la vie sociale des bleuvets au Biodôme », pour une période de trois ans / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 février 2026 par sa résolution CE26 0202;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 100 000 \$ et un soutien technique d'une valeur de 75 000 \$ au Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins (GREMM) pour l'exposition « À la découverte de la vie sociale des bleuvets au Biodôme », pour une période de trois ans;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et technique;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1266545001

CM26 0207

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert de la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique, à titre gratuit, une propriété connue comme étant le Planétarium de Montréal, constituée du lot 5 647 842 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située dans le Parc olympique, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 février 2026 par sa résolution CE26 0234;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet d'acte, par lequel la Ville acquiert de la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique, une propriété connue comme étant le Planétarium de Montréal, située dans le Parc olympique, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, constituée du lot 5 647 842 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à titre gratuit, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'autoriser la signature de l'acte de cession, pourvu que cet acte soit, de l'avis du Service des affaires juridiques, substantiellement conforme au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1255792021

CM26 0208

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Naos jeunesse : la créativité en action !, pour une période de 24 mois, à compter du 1^{er} février 2026, les locaux 451 et 460, situés au 251, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie de 431 pieds carrés, à des fins de bureaux, de services communautaires, et d'ateliers éducatifs destinés aux jeunes filles, pour un loyer total de 20 416,44 \$, excluant les taxes de vente

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 février 2026 par sa résolution CE26 0236;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Naos jeunesse : la créativité en action !, pour une période de 24 mois, à compter du 1^{er} février 2026, les locaux 451 et 460, situés au 251, avenue des Pins Ouest (Cité-des-Hospitalières), d'une superficie de 431 pieds carrés, à des fins de bureaux, services communautaires, et d'ateliers éducatifs destinés aux jeunes filles, pour un loyer total de 20 416,44 \$, excluant les taxes de vente, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1265323003

CM26 0209

Abroger la résolution CM25 1239 / Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à la Société québécoise des infrastructures, à des fins d'assemblage à son bâtiment principal et d'entreposage, des terrains vacants connus et désignés comme étant les lots réservés 6 700 464, 6 700 466, 6 700 468 et 6 700 456 ainsi que les lots 1 260 692, 1 260 693, 1 260 694 et 1 260 733 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, d'une superficie de 4 352 mètres carrés, pour un montant de 1 171 123 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 février 2026 par sa résolution CE26 0235;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'abroger la résolution CM25 1239;
- 2- d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à la Société québécoise des infrastructures, à des fins d'assemblage à son bâtiment principal et d'entreposage, des terrains vacants connus et désignés comme étant les lots réservés 6 700 464, 6 700 466, 6 700 468 et 6 700 456 ainsi que les lots 1 260 692, 1 260 693, 1 260 694 et 1 260 733 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, d'une superficie de 4 352 mètres carrés, pour un montant de 1 171 123 \$, plus les taxes applicables;
- 3- de retirer du domaine public les lots 1 260 686, 1 260 693 et 1 260 694 ainsi qu'une partie du lot 1 260 691 (soit ledit lot réservé 6 700 468) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 4- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1255792007

30 – Administration et finances

À 15 h 30, la présidente du conseil appelle la rubrique « Administration et finances ».

À 15 h 30,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0210

Autoriser le dépôt d'une demande visant à obtenir l'accès à la mesure transitoire du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour l'ouvrage de protection contre les inondations, soit la digue située à la 5^e Avenue Nord, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 février 2026 par sa résolution CE26 0209;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'autoriser le dépôt d'une demande visant à obtenir l'accès à la mesure transitoire du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour l'ouvrage de protection contre les inondations, soit la digue située à la 5^e Avenue Nord, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;
- 2- de s'engager à réaliser une étude de performance de l'ouvrage de protection contre les inondations d'ici le 1^{er} mars 2028;
- 3- de confirmer que la Ville de Montréal ne détient aucune information laissant croire que la digue de la 5^e Avenue Nord, située dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, pourrait ne pas respecter les normes de conception et de performance prévues au Règlement sur les ouvrages de protection contre les inondations (ROPI).

Adopté à l'unanimité.

30.01 1267231004

CM26 0211

Autoriser le dépôt de la candidature du Service de l'environnement de la Ville de Montréal au Mérite municipal du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec pour le projet du Centre de traitement des matières organiques de Saint-Laurent

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 février 2026 par sa résolution CE26 0210;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

d'autoriser le dépôt de la candidature du Service de l'environnement de la Ville de Montréal, au Mérite municipal du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, pour le projet du Centre de traitement des matières organiques de Saint-Laurent.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1265796001

CM26 0212

Adopter une résolution approuvant la prolongation des heures d'admission de l'établissement commercial Séduction de la S.I.D.A.C. Plaza Saint-Hubert dans le cadre de l'événement la Nuit Blanche du Festival Montréal en lumières, dans la nuit du 28 février au 1^{er} mars 2026

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 février 2026 par sa résolution CE26 0216;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter une résolution approuvant la prolongation des heures d'admission de l'établissement commercial Séduction de la S.I.D.A.C. Plaza Saint-Hubert dans le cadre de l'événement la Nuit Blanche du Festival Montréal en lumières, dans la nuit du 28 février au 1^{er} mars 2026, de 17 h à 6 h.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1268994003

CM26 0213

Prolonger la déclaration de compétence du conseil de la Ville, pour une période de cinq ans à compter du 22 mars 2026, quant à l'adoption de la réglementation relative au stationnement sur le réseau de voirie locale des véhicules en libre-service n'ayant pas de stationnement spécifiquement réservé sur rue et à la délivrance des permis pour le stationnement de ces véhicules ainsi qu'à certaines activités d'entretien (pose, enlèvement, entretien, remplacement) liées aux bornes de recharge, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 février 2026 par sa résolution CE26 0246;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

1- de prolonger la déclaration de compétence du conseil de la Ville, pour une période de cinq ans, à compter du 22 mars 2026, quant à l'adoption de la réglementation relative au stationnement sur le réseau de voirie locale des véhicules en libre-service n'ayant pas de stationnement spécifiquement réservé sur rue et à la délivrance des permis pour le stationnement de ces véhicules ainsi qu'à certaines activités d'entretien (pose, enlèvement, entretien, remplacement) liées aux bornes de recharge, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4);

- 2- de mandater le Service de l'urbanisme et de la mobilité pour la production et la présentation à 30 mois d'un bilan.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1258523001

CM26 0214

Autoriser l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve à réaliser des travaux de transformation de l'ancien marché Maisonneuve, situé au 4375, rue Ontario Est, dans le site patrimonial classé de l'Ancienne-Cité-de-Maisonneuve, lot 1 878 407 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément à l'article 64 et au chapitre VI.1 de la *Loi sur le patrimoine culturel*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 février 2026 par sa résolution CE26 0248;

Attendu les articles 64 et 179.1 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, chapitre P-9.002) (ci-après la « LPC »);

Attendu l'article 1.1 du Règlement intérieur du conseil de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville au comité exécutif en matière d'aménagement, d'urbanisme et de patrimoine (15-077);

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter une résolution autorisant l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve à réaliser des travaux et actes visant la transformation de l'ancien marché Maisonneuve, situé au 4375, rue Ontario Est, dans le site patrimonial classé de l'Ancienne-Cité-de-Maisonneuve, lot 1 878 407 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (numéro de référence SATSA de la demande : 20268150), conformément à l'article 64 et au chapitre VI.1 de la *Loi sur le patrimoine culturel*. Le tout conformément aux plans préparés par Sylvie Perrault, architecte, datés du 15 décembre 2025.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1257430001

CM26 0215

Approuver le projet de convention de financement entre la Ville de Montréal et la Communauté métropolitaine de Montréal dans le cadre de la restauration de la berge de la rivière des Prairies dans l'arrondissement de Montréal-Nord

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 février 2026 par sa résolution CE26 0256;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

d'approuver la convention de financement établie entre la Ville de Montréal et la Communauté métropolitaine de Montréal dans le cadre de la restauration de la berge de la rivière des Prairies dans l'arrondissement de Montréal-Nord.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1269171001

41 – Avis de motion et dépôt de projet de règlement

À 15 h 33, la présidente du conseil appelle la rubrique « Avis de motion et dépôt de projet de règlement ».

CM26 0216

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant l'occupation permanente du domaine public par Vidéotron ltée aux fins de l'installation d'une tour de télécommunication dans le parc Victor-P.-Gray

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Julien Hénault-Ratelle de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation permanente du domaine public par Vidéotron ltée aux fins de l'installation d'une tour de télécommunication dans le parc Victor-P.-Gray », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1252640004

CM26 0217

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 140 000 000 \$ afin de financer la construction des nouvelles serres de production du Jardin botanique

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Julien Hénault-Ratelle de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 140 000 000 \$ afin de financer la construction des nouvelles serres de production du Jardin botanique », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1267227001

CM26 0218

Avis de motion et dépôt - Règlement établissant le programme d'aide aux entreprises qualifiées d'établissement de vitalité nocturne

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Julien Hénault-Ratelle de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement établissant le programme d'aide aux entreprises qualifiées d'établissement de vitalité nocturne », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1259632003

CM26 0219

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle (18-038)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Julien Hénault-Ratelle de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle (18-038) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1265317002

CM26 0220

Avis de motion et dépôt - Règlement sur les services

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Julien Hénault-Ratelle de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement sur les services », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.05 1260234002

42 – Adoption de règlements

À 15 h 34, la présidente du conseil appelle la rubrique « Adoption de règlements ».

À 15 h 34,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 et 42.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0221

Adoption - Règlement modifiant le Règlement 2486 adopté par l'ancienne Ville de Lachine à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au sud de la rue Sherbrooke, entre la 6^e Avenue et la 7^e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 2486 adopté par l'ancienne Ville de Lachine à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au sud de la rue Sherbrooke, entre la 6^e Avenue et la 7^e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » à l'assemblée du conseil municipal du 26 janvier 2026 par sa résolution CM26 0097;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 2486 adopté par l'ancienne Ville de Lachine à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au sud de la rue Sherbrooke, entre la 6^e Avenue et la 7^e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » à l'assemblée du conseil municipal du 26 janvier 2026 par sa résolution CM26 0097;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2026 par sa résolution CE26 0107;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 2486 adopté par l'ancienne Ville de Lachine, à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au sud de la rue Sherbrooke, entre la 6^e Avenue et la 7^e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains »;
- 2- de créer une servitude d'utilités publiques à des fins de télécommunications et de distribution d'énergie sur les lots 6 552 425 et 6 552 426, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dont l'emprise est délimitée par les lettres GCDEFG sur le plan S-4 Lachine, préparé par Benoît Dermine, arpenteur-géomètre, en date du 5 juillet 2024, sous le numéro 3125 de ses minutes, dossier 23245.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1254396003

Règlement 26-008

CM26 0222

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 98 000 000 \$ afin de financer les travaux de la phase deux du projet de reconstruction des infrastructures souterraines et de réaménagement de l'avenue des Pins

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 98 000 000 \$ afin de financer les travaux de la phase deux du projet de reconstruction des infrastructures souterraines et de réaménagement de l'avenue des Pins » à l'assemblée du conseil municipal du 26 janvier 2026 par sa résolution CM26 0098;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 98 000 000 \$ afin de financer les travaux de la phase deux du projet de reconstruction des infrastructures souterraines et de réaménagement de l'avenue des Pins » à l'assemblée du conseil municipal du 26 janvier 2026 par sa résolution CM26 0098;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant l'assemblée;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2026 par sa résolution CE26 0108;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 98 000 000 \$ afin de financer les travaux de la phase deux du projet de reconstruction des infrastructures souterraines et de réaménagement de l'avenue des Pins », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1259131002

Règlement 26-009

43 – Avis de motion, présentation et adoption d'un projet de règlement et procédure nécessaire à cette fin

À 15 h 34, la présidente du conseil appelle la rubrique « Avis de motion, présentation et adoption d'un projet de règlement et procédure nécessaire à cette fin ».

CM26 0223

Avis de motion, dépôt et adoption du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) » / Tenue d'une consultation publique / Délégation de pouvoirs au greffier

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par Julien Hénault-Ratelle de l'inscription pour adoption à une assemblée ultérieure du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

ADOPTION DE PROJET DE RÈGLEMENT

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) »;
- 2- de mandater le Service de l'habitation pour tenir l'assemblée publique de consultation prévue à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);
- 3- de déléguer au greffier de la Ville les pouvoirs de fixer la date, l'heure et le lieu sur le territoire de la Ville de Montréal de l'assemblée publique de consultation à tenir aux fins de l'adoption du règlement pour faire suite au présent projet de règlement.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

43.01 1266898003

Règlement P-20-041-16

51 – Nomination / Désignation

À 15 h 50, la présidente du conseil appelle la rubrique « Nomination / Désignation ».

CM26 0224

Nommer Gabrielle Rousseau-Bélanger, conseillère de la Ville du district de Pointe-aux-Trembles de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, à titre de membre observatrice au conseil du système alimentaire montréalais (CSAM) pour une période de trois ans, soit jusqu'au 11 février 2029

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 février 2026 par sa résolution CE26 0255;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

de nommer Gabrielle Rousseau-Bélanger, conseillère de la Ville du district de Pointe-aux-Trembles, de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, à titre de membre observatrice au Conseil du système alimentaire montréalais (CSAM) pour une période de trois ans.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1260023001

65 – Motion des conseillers

À 15 h 47, la présidente du conseil appelle la rubrique « Motion des conseillers ».

CM26 0225**Motion de l'Opposition officielle - Pour une Ville qui respecte la science dans ses décisions publiques**

La conseillère Émilie Brière et le conseiller Alexandre Teodoresco déposent une nouvelle version consensuelle du point 65.01. La nouvelle version se lit comme suit :

Attendu que les décisions en matière d'aménagement urbain, de sécurité routière, de santé publique et de résilience climatique ont des impacts majeurs sur la qualité de vie des citoyens et sur la durabilité des infrastructures;

Attendu que la science et les données probantes constituent des outils essentiels pour orienter des politiques publiques efficaces, sécuritaires et adaptées aux réalités actuelles et futures tout en étant pleinement ancrées dans les priorités exprimées par les citoyens et les citoyens de Montréal;

Attendu que la population montréalaise est préoccupée par le virage observé aux États-Unis, et ailleurs dans le monde, particulièrement dans un contexte mondial de polycrises, dont la crise environnementale, et qu'elle souhaite que les décisions publiques soient guidées par les meilleures pratiques scientifiques;

Attendu que Montréal, à titre de grande ville universitaire et de métropole économique du Québec, est l'hôte de chercheuses et chercheurs de renommée mondiale, notamment, mais sans s'y limiter : Daniel Georges Bichet, Yoshua Bengio, Laurent Mottron, Line Chamberland, Catherine Morency, Marguerite Mendell, Anne-Marie Mes-Masson, Farah Alibay, Julie Bruneau et Samuel Pierre;

Attendu que la Ville de Montréal peut s'appuyer, à même sa fonction publique, sur des experts de haut calibre qui se tiennent à la pointe des avancées dans leur domaine et grâce à qui elle peut prendre des décisions éclairées;

Attendu que d'ignorer les recommandations des experts et des études rigoureuses compromet la sécurité des usagers, la résilience de la Ville face aux changements climatiques et la crédibilité des institutions publiques;

Attendu que la Ville de Montréal, en tant que métropole, doit être exemplaire lorsqu'il s'agit d'intégrer la science dans ses politiques publiques et projets;

Il est proposé par Émilie Brière

appuyé par Ericka Alneus
Alexandre Teodoresco

Et résolu :

que le conseil municipal réaffirme l'importance de fonder ses décisions sur des données probantes, des recommandations scientifiques et les priorités des citoyens et citoyennes de Montréal, notamment en matière d'aménagement public, de sécurité publique et routière, de santé publique et de résilience climatique;

que la Ville de Montréal :

- 1 - s'engage à renforcer ses mécanismes de consultation scientifique et à intégrer les meilleures pratiques reconnues dans ses politiques publiques et projets;
- 2 - développe et maintienne ces ententes, partenariats ou participations avec des institutions de recherche et des experts afin d'assurer une prise de décision éclairée, juste et durable.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Chantal Rossi, cède la parole à l'auteure de la motion, la conseillère Émilie Brière, pour sa présentation.

Mme Brière offre un plaidoyer en faveur de la science et au rôle prépondérant qu'elle doit jouer dans les décisions d'ordre public. Elle cite de nombreux exemples pour étayer sa prise de position et juge primordial de prendre acte des décisions dans le monde qui ne vont pas toujours dans le sens des meilleures pratiques scientifiques.

Ensuite, la présidente du conseil invite le représentant de l'Administration pour ce dossier, le conseiller Alexandre Teodoresco, à prendre la parole.

M. Teodoresco considère Montréal comme une ville de savoir. En ce sens, il présente la démarche de l'Administration engagée à aller plus loin pour consolider ce statut voire dépasser les attentes. Il nomme à cet effet quelques-uns des partenariats et des chaires de recherche avec les universités et affirme notamment que l'Administration se positionne comme un moteur dans la recherche scientifique. Il termine en insistant sur l'importance d'inclure autant les recommandations scientifiques que les priorités exprimées par la population montréalaise dans la prise de décision publique.

Puis, la conseillère Émilie Brière confirme qu'il n'y a pas d'opposition quant à cette nouvelle version de la motion.

La présidente du conseil cède la parole successivement à la conseillère Catherine Houbart, au conseiller Christopher McCray et à la conseillère Sarah V. Doyon.

À tour de rôle, les deux conseillères et le conseiller réitèrent leur engagement à tenir compte des données scientifiques et des expertises disponibles dans la prise de décision publique car il s'agit notamment d'une responsabilité que les personnes élues ont envers la population.

La présidente remercie les membres du conseil pour leurs interventions.

Adopté à l'unanimité.

65.01

CM26 0226

Motion de l'Opposition officielle - 10^e anniversaire de la remise du rapport final de la Commission Charbonneau : réaffirmation des principes de transparence et d'intégrité

Les conseillers François Limoges et Claude Pinard déposent une nouvelle version consensuelle du point 65.02. La nouvelle version se lit comme suit :

Attendu que la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction (Commission Charbonneau) a été mise sur pied en 2012 afin de faire la lumière sur des pratiques de corruption et de collusion affectant la gestion publique au Québec notamment en ce qui concerne le financement des partis politiques;

Attendu que la Ville de Montréal a été victime de collusion et de corruption dans le passé et que certains élus de l'époque ont été reconnus coupables;

Attendu que les travaux de la Commission Charbonneau ont mené à des recommandations majeures visant à renforcer la transparence, la saine gestion financière et la lutte contre la corruption dans les institutions publiques;

Attendu que nous avons un devoir de mémoire envers cette triste tranche de notre histoire pour ne pas répéter les erreurs du passé;

Attendu que la confiance des citoyens envers leurs institutions repose sur l'intégrité et l'éthique des élu-e-s et des gestionnaires publics;

Attendu que la Ville a créé un Bureau de l'inspecteur général en 2014 à la suite des révélations de la Commission Charbonneau et que celui-ci a pour mandat de surveiller l'intégrité des contrats municipaux et de lutter contre la corruption encore aujourd'hui;

Attendu que dix ans après la publication du rapport de la Commission Charbonneau, il demeure essentiel de maintenir des standards élevés en matière de gouvernance, de reddition de comptes et de prévention des pratiques frauduleuses;

Attendu que Mme France Charbonneau est une figure déterminante de l'histoire de la justice au Québec et que la Ville de Montréal, à l'initiative de la mairesse Mme Valérie Plante, a souligné son importante carrière en la nommant commandeur de l'Ordre de Montréal lors de l'inauguration de la Place des Montréalaises en 2025;

Attendu que la Ville de Montréal, en tant que métropole, doit être exemplaire dans la gestion des fonds publics et dans l'application des principes de transparence et d'intégrité;

Il est proposé par François Limoges

appuyé par Ericka Alneus
Claude Pinard

Et résolu :

- 1- que le conseil municipal réitère son engagement envers la transparence, la saine gestion financière et la lutte contre la corruption;
- 2- que le conseil municipal affirme que les élu-e-s et les gestionnaires publics doivent respecter les plus hauts standards d'intégrité et d'éthique dans l'exercice de leurs fonctions;
- 3- que la Ville de Montréal poursuive et renforce ses efforts pour mettre en œuvre des mécanismes de contrôle, de reddition de comptes et de formation continue en matière d'éthique et de gouvernance;
- 4- que tous les élus-es du conseil municipal s'engagent à respecter les règles d'intégrité dans le cadre de leurs fonctions;
- 5- que la présente motion soit transmise à l'Assemblée nationale afin de souligner l'importance de maintenir et d'améliorer les mesures issues des recommandations de la Commission Charbonneau.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Chantal Rossi, cède la parole à l'auteur de la motion, le conseiller François Limoges, pour sa présentation.

M. Limoges débute sa présentation en déclarant l'importance du devoir de mémoire. Souligner le dixième anniversaire de la publication du rapport de la Commission Charbonneau, c'est réaffirmer sans équivoque qu'il demeure essentiel de maintenir des standards élevés en matière de gouvernance, de reddition de comptes et de prévention des pratiques frauduleuses. Il mentionne notamment le rôle prépondérant qu'a joué le conseil municipal à l'époque et souhaite que cela se poursuive en ce sens. Il conclut sur la rigueur et l'exemplarité à conserver dans l'administration publique, devant constituer le devoir le plus constant des personnes élues.

En complément, la conseillère Véronique Fournier souligne, entre autres, l'importante contribution de Louise Harel, qui fut cheffe de l'Opposition officielle de 2009 à 2013, et qui œuvra avec ténacité afin qu'une commission d'enquête voie le jour et se penche sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction. Elle termine sur le devoir de transparence, d'éthique, d'accès à l'information et de rigueur pour la saine gestion des finances publiques.

Puis, le représentant de l'Administration pour ce dossier, le conseiller Claude Pinard, prend la parole. Il indique notamment la précision de l'Administration au cinquième Résolu afin que cette motion consensuelle soit transmise à l'Assemblée nationale. Il reconnaît que des dérives sont possibles en matière d'octroi de contrats publics mais rappelle que des mesures structurantes et robustes ont été mises de l'avant afin de les contrer. Il cite à cet effet le travail du Bureau de l'inspecteur général. Enfin, l'Administration réitère son engagement à maintenir de hauts standards en éthique et à renforcer les outils qui protègent l'intérêt public.

En conclusion des prises de parole, M. Limoges exerce son droit de réplique.

La présidente du conseil remercie les membres du conseil pour leurs interventions.

Adopté à l'unanimité.

65.02

Motion de l'Opposition officielle - Préserver et renforcer le rôle stratégique du Bureau des commissaires

À 16 h 40, la leader de l'Opposition officielle, Marie Plourde, retire le point 65.03 conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

À 16 h 41, la présidente du conseil, Chantal Rossi, cède la parole au leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, qui appelle les points 15.04, 15.03 et 15.05, comme convenu en début d'assemblée.

CM26 0227

Déclaration visant à réaffirmer la solidarité envers l'Ukraine à l'occasion du quatrième anniversaire de l'invasion illégale russe

Attendu que l'invasion illégale de la Russie en Ukraine, qui perdure depuis le 24 février 2022, constitue une atteinte grave à la paix et à la sécurité internationales, et entraîne une crise internationale majeure et des conséquences désastreuses pour la population ukrainienne;

Attendu que cette invasion comporte des atteintes inacceptables aux droits de la personne, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine, ainsi qu'à la Charte des Nations unies et aux conventions internationales;

Attendu qu'une étude du *Center for Strategic and International Studies* (CSIS) a révélé qu'à l'aube de la cinquième année de guerre, l'invasion russe en Ukraine avait fait 1,8 million de victimes blessées, disparues ou tuées, précisant qu'aucune grande puissance n'a subi autant de pertes humaines ou de victimes dans aucune guerre depuis la Seconde Guerre mondiale;

Attendu qu'en cas de maintien des hostilités, le nombre de victimes de la guerre en Ukraine dépasserait le cap des deux millions au printemps 2026, et que des milliers d'enfants ukrainiens ont été enlevés par la Russie;

Attendu que près de sept millions de personnes ukrainiennes ont été contraintes de quitter leur pays depuis le début de l'invasion russe, et que le Canada a accueilli 300 000 d'entre elles depuis le début de la guerre;

Attendu que Montréal est une terre d'accueil pour la population ukrainienne, et que la présence de la communauté ukrainienne au Québec et à Montréal remonte à la fin du XIX^e siècle;

Attendu que les Québécoises et les Québécois d'origine ukrainienne ont grandement contribué à l'essor économique, social, culturel et artistique de Montréal, et que la communauté ukrainienne a légué à la Ville de Montréal une partie de son capital culturel en laissant son empreinte à plusieurs niveaux, notamment à la vie associative et la toponymie municipale;

Attendu que la communauté ukrainienne montréalaise est très mobilisée pour soutenir le peuple ukrainien, et que les Montréalaises et les Montréalais continuent de faire preuve d'une grande générosité en matière d'aide humanitaire.

Il est proposé par Vana Nazarian

appuyé par Josué Corvil

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1 - réaffirme son soutien envers le peuple ukrainien dans le cadre du quatrième triste anniversaire de l'invasion illégale russe en Ukraine;
- 2 - exprime son indignation face à cette invasion militaire et condamne l'invasion illégale de la Russie en Ukraine, tout en réaffirmant le droit du peuple ukrainien à vivre en paix et en sécurité;
- 3 - réitère sa solidarité avec la communauté ukrainienne à Montréal, ainsi qu'avec ses pairs au sein des gouvernements locaux et régionaux ukrainiens;
- 4 - réitère son appui aux gouvernements du Québec et du Canada dans la coordination des efforts d'accueil ainsi que dans leurs efforts pour répondre aux enjeux soulevés par la guerre en Ukraine;
- 5 - invite les Montréalaises et les Montréalais à continuer de faire preuve d'un esprit d'entraide et de solidarité envers le peuple et la communauté ukrainienne, alors que les hostilités se poursuivent pour une cinquième année.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Chantal Rossi, cède la parole au conseiller Josué Corvil, pour la présentation de la Déclaration.

Rappelant que la Ville de Montréal est une cité plurielle où se côtoient diverses communautés qui contribuent à l'enrichissement de l'environnement collectif, M. Josué Corvil souligne la présence marquée de la communauté ukrainienne dans les quartiers et arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie, Pointe-Saint-Charles et Lachine, communautés qui participent activement aux différentes sphères d'activité de la métropole. La présence au balcon du consul de l'Ukraine, Eugene Czolij, est saluée.

Puis, évoquant les événements du 24 février 2022, date à laquelle la Russie a procédé à l'invasion illégale de l'Ukraine, le conseiller rappelle que cette agression a plongé la population ukrainienne dans un conflit prolongé. La communauté internationale, qui condamne cette attaque, n'a toujours pas obtenu de résultats probants dans les pourparlers de paix entrepris depuis lors.

La Ville de Montréal, qui s'est clairement positionnée contre cette invasion, renouvelle sa solidarité envers le peuple ukrainien. À l'approche du triste anniversaire du début de la guerre, qui surviendra dans quatre jours, il met de l'avant que ce conflit constitue une atteinte directe aux droits de la personne, à l'intégrité territoriale et aux normes internationales. La population ukrainienne, dont le quotidien est marqué par un désastre humanitaire persistant, fait face à une situation qui ne cesse de s'aggraver.

Enfin, s'appuyant sur la mobilisation constante de la communauté ukrainienne montréalaise, qui joue un rôle actif dans la promotion de la paix, de la démocratie et du vivre-ensemble, M. Corvil rappelle notamment que la Ville de Montréal, collabore avec le milieu communautaire et poursuit ses efforts afin d'accueillir les personnes qui en ont besoin. Le soutien envers les gouvernements locaux partenaires est également exprimé.

La présidente du conseil cède successivement la parole aux conseillers François Limoges et Sonny Moroz.

Soulignant avoir la chance, en tant que maire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, de bien connaître la communauté ukrainienne, François Limoges rappelle que cette communauté, qui s'est enracinée depuis de nombreuses années dans l'arrondissement, constitue l'une des forces bâtisseuses qui contribuent au dynamisme et à la vitalité du milieu.

En terminant, il réaffirme le soutien de l'administration municipale. En ce sens, il assure que la Ville de Montréal demeurera solidaire de la communauté ukrainienne et poursuivra, entre autres, ses efforts de soutien.

Par la suite, le conseiller Sonny Moroz rappelle que l'invasion à grande échelle de l'Ukraine a provoqué un exil forcé et marqué pour près de sept millions de personnes ukrainiennes durant ces quatre dernières années de guerre, c'est pourquoi il lui importe de reconnaître l'ampleur du conflit. De plus, il affirme que le peuple ukrainien doit pouvoir choisir librement son avenir, il réitère sa solidarité et mentionne que cette guerre touche directement plusieurs personnes établies à Montréal.

En guise de conclusion, il indique que la résilience du peuple ukrainien, appuyée par la solidarité internationale, permet à l'Ukraine de tenir, et croit que chaque collectivité dispose du pouvoir d'affirmer les principes qui fondent la démocratie et la dignité humaine.

La présidente remercie les membres du conseil pour leurs interventions.

Adopté à l'unanimité.

15.04

À 16 h 55, la présidente du conseil, Chantal Rossi, suspend les travaux pour une pause.

À 17 h 10, le conseil reprend ses travaux.

CM26 0228

Déclaration pour souligner le Nouvel An chinois et vietnamien

Attendu que le Nouvel An chinois et vietnamien sera célébré cette année le 17 février, et marquera le début de l'année du Cheval;

Attendu que les célébrations entourant le Nouvel An chinois et vietnamien sont l'occasion pour l'ensemble de la population de reconnaître les importantes contributions que les Montréalaises et Montréalais d'ascendance asiatique ont apportées et continuent d'apporter à l'identité, à la prospérité et à la culture de Montréal;

Attendu que des activités soulignant cette journée se tiendront partout dans la métropole et seront l'occasion d'en apprendre davantage sur les cultures chinoises et vietnamiennes;

Attendu que les organismes et institutions communautaires asiatiques jouent un rôle essentiel dans la préservation du patrimoine culturel, la transmission intergénérationnelle de la langue et des traditions, le soutien aux jeunes et aux personnes âgées, la promotion du bénévolat et l'engagement citoyen;

Attendu que le Quartier chinois de Montréal est le seul district historique significatif d'une communauté chinoise préservé au Québec et dans l'Est du Canada, et le seul quartier chinois francophone en Amérique;

Attendu que les communautés chinoises et vietnamiennes enrichissent la diversité montréalaise, qui est solidement ancrée dans l'identité collective de la métropole, façonnant le caractère unique de Montréal;

Attendu que la Ville de Montréal est plus que jamais engagée à lutter contre le racisme et les discriminations envers les Montréalaises et les Montréalais d'origine asiatique, et qu'elle est en action pour combattre cette problématique sur plusieurs fronts;

Attendu que le Nouvel An chinois et vietnamien est un symbole de renouveau, et qu'il est l'occasion pour la Ville de Montréal de renouveler ses vœux d'amitié avec la Chine et le Vietnam : des relations de longue date basées sur le respect, l'entraide et la solidarité.

Il est proposé par Claude Pinard

appuyé par Josué Corvil

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1 - célèbre, le 17 février 2026, le Nouvel An lunaire chinois et vietnamien, et transmette ses meilleurs vœux aux Montréalaises et Montréalais d'ascendance asiatique;
- 2 - souligne l'important apport des communautés d'origine asiatique au développement et au rayonnement de Montréal;
- 3 - continue de travailler avec ses partenaires afin de lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, de promouvoir l'inclusion et de reconnaître les différentes cultures asiatiques qui façonnent la métropole.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Chantal Rossi, cède la parole à Claude Pinard pour la présentation de la Déclaration.

D'entrée de jeu, M. Pinard mentionne le rôle essentiel des communautés chinoise et vietnamienne dans la vie culturelle et sociale de Montréal et rappelle l'amitié durable fondée sur le respect et l'entraide qui les lie à la métropole. Le conseiller Claude Pinard poursuit en mettant de l'avant la richesse des traditions associées au Nouvel An lunaire et l'importance de reconnaître les contributions des personnes d'ascendance asiatique à Montréal. Enfin, il formule des vœux de bonheur, de prospérité et de solidarité pour l'année du Cheval.

La présidente du conseil cède ensuite la parole à la conseillère Cathy Wong.

D'emblée, la conseillère Cathy Wong évoque la portée symbolique du Nouvel An lunaire, qu'elle présente comme un moment de mémoire, de transmission et de rassemblement intergénérationnel au sein des communautés chinoise et vietnamienne de Montréal. Elle croit que la richesse culturelle de ces célébrations, ainsi que le rôle historique, social et communautaire du quartier chinois et des organismes, contribuent à préserver ces traditions. En conclusion, Mme Wong rappelle l'importance de la solidarité et de la lutte contre le racisme, souhaitant que l'année du Cheval de feu soit celle d'un courage collectif qui choisit la coopération plutôt que la division.

La présidente du conseil cède la parole successivement aux conseillers Alan DeSousa et Dimitrios (Jim) Beis qui, à tour de rôle, soulignent également l'importance des communautés chinoise et vietnamienne pour la Ville de Montréal et leur expriment leurs meilleurs vœux à l'occasion du Nouvel An lunaire.

La présidente remercie les membres du conseil pour leurs interventions.

Adopté à l'unanimité.

15.03

CM26 0229

Déclaration de solidarité envers les communautés iraniennes touchées par la répression des manifestations en Iran

Attendu que la Ville de Montréal se distingue par la diversité de sa population et par son engagement envers l'accueil, l'inclusion et le respect des personnes issues de l'immigration;

Attendu que de nombreuses personnes d'origine iranienne résident partout à Montréal, y travaillent et s'y impliquent activement, contribuant de manière significative à la vitalité sociale, culturelle, scientifique et économique de la métropole;

Attendu que, selon les données du recensement de 2021 de Statistique Canada, plus de 23 000 personnes iraniennes se trouvent dans la région métropolitaine de Montréal, dont quelque 12 000 Iraniennes et Iraniens sur l'île de Montréal;

Attendu que la répression des manifestations en Iran entraîne des conséquences humaines importantes et suscite une vive inquiétude parmi les communautés iraniennes de la diaspora, notamment en raison de l'insécurité, de la violence, des atteintes aux droits fondamentaux et de la séparation de familles;

Attendu que plusieurs personnes d'origine iranienne à Montréal sont directement touchées par les répercussions de la répression en Iran, que ce soit en raison de la présence de leurs proches dans ce pays ou des impacts de cette situation sur leur propre bien-être émotionnel et psychosocial;

Attendu que la Ville de Montréal reconnaît l'importance pour les institutions publiques locales de faire preuve d'écoute, de solidarité et de sensibilité à l'égard des communautés affectées par des conflits et des crises à l'échelle internationale;

Attendu que les organismes communautaires et les réseaux associatifs fréquentés par les communautés iraniennes jouent un rôle essentiel en matière de soutien, de dialogue et de renforcement de l'harmonie sociale;

Attendu que la promotion de la paix, de la dignité humaine, du respect des droits de la personne et du vivre-ensemble constitue un fondement de l'action municipale de la Ville de Montréal.

Il est proposé par Alexandre Teodoresco

appuyé par Sonny Moroz

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1 - réaffirme son attachement aux valeurs de paix, de respect des droits fondamentaux, de sécurité et de dignité pour toutes et tous;
- 2 - en collaboration avec les partenaires communautaires et institutionnels, poursuive ses actions visant à soutenir les communautés concernées et reconnaisse le rôle essentiel des organismes communautaires iraniens dans l'accompagnement des personnes touchées par la répression des manifestations en Iran, tout en luttant contre toutes les formes de stigmatisation et de discrimination;
- 3 - maintienne un dialogue ouvert avec les organismes et les membres de la communauté iranienne afin de mieux comprendre leurs besoins et de les intégrer dans ses actions municipales;
- 4 - exprime sa solidarité envers les communautés iraniennes touchées par la répression des manifestations en Iran.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Sonny Moroz pour la présentation de la Déclaration.

D'emblée, M. Sonny Moroz réaffirme la volonté du conseil municipal de faire preuve d'une solidarité visible et cohérente envers les membres de la communauté irano-montréalaise, qui vivent une période marquée par l'angoisse en raison de la situation actuelle en Iran. Il mentionne que plusieurs milliers de personnes d'origine iranienne participent activement à la vie montréalaise, et que nombre d'entre elles sont aujourd'hui profondément affectées par les pertes de vies, les arrestations et les coupures de communication qui touchent leurs proches en Iran. Le conseiller Sonny Moroz poursuit en soulignant l'ampleur des violations des droits fondamentaux, indiquant notamment que des personnes ayant exprimé leurs opinions paient de leur liberté ou de leur vie, ce qui est inacceptable. Enfin, M. Moroz précise que le conseil ne prend pas position dans les débats politiques internes de l'Iran, mais qu'il réitère l'importance au niveau universel de protéger la dignité humaine et affirme que la Ville de Montréal doit se tenir aux côtés de ses communautés dans les moments difficiles.

La présidente du conseil cède la parole à la conseillère Céline-Audrey Beauregard puis au conseiller Peter McQueen.

D'abord, Mme Beauregard se dit solidaire envers la communauté irano-montréalaise et rappelle les liens qu'elle a développés avec ses membres, notamment dans son arrondissement de Verdun où plusieurs vivent aujourd'hui dans l'inquiétude pour leurs proches. Puis, elle souligne l'importance de soutenir publiquement cette communauté, évoquant les témoignages reçus et les mobilisations récentes, afin d'affirmer la nécessité de défendre la liberté et la dignité du peuple iranien. Pour sa part, M. Peter McQueen appuie également la communauté irano-montréalaise, saluant, entre autres, le courage des personnes qui manifestent pour leurs droits, tout en souhaitant paix et justice pour le peuple iranien.

La présidente remercie les membres du conseil pour leurs interventions.

Adopté à l'unanimité.

15.05

À 17 h 38, la présidente du conseil, Chantal Rossi, suspend les travaux jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 16 février 2026
13 h**

**Séance tenue le lundi 16 février 2026 – 19 h
salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mesdames et messieurs,
Soraya Martinez Ferrada, Ericka Alneus, Carla Beauvais, Dimitrios (Jim) Beis, Christine Black, Josefina Blanco, Caroline Braun, Émilie Brière, Elvira Carhuallanqui, Josué Corvil, Olivier Demers-Dubé, Richard Deschamps, Alan DeSousa, Alexandre Devaux-Guizani, Sterling Downey, Arij El Korbi, Victor Esposito, Véronique Fournier, Chantal Gagnon, Effie Giannou, Nathalie Goulet, Youssef Hariri, Andrée Hénault, Julien Hénault-Ratelle, Catherine Houbart, Jean François Lalonde, Benoit Langevin, François Limoges, Christopher McCray, Luis Miranda, Sophie Mohsen, Andréanne Moreau, Sonny Moroz, Martine Musau Muele, Danielle Myrand, Vana Nazarian, Alex Norris, Sylvain Ouellet, Laura Palestini, Jocelyn Pauzé, Denis Pelletier, Dominic Perri, Claude Pinard, Marie Plourde, Julie-Pascale Provost, Giovanni Rapanà, Leslie Roberts, Chantal Rossi, Gabrielle Rousseau-Bélanger, Dominic Roussel, Aref Salem, Élise Tanguay, Alexandre Teodoresco, Maude Théroux-Séguin, Milany Thiagarajah, Sarah V. Doyon, Diana Varela, Maeva Vilain, Cathy Wong et Alba Zuniga Ramos

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Mauro Barone, Nancy Blanchet, Peter McQueen et Stephanie Valenzuela

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Céline-Audrey Beauregard

AUTRES PRÉSENCES :

Benoit Dagenais, Directeur général
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion
Nathalie Deret, Agente de recherche

1 - Période de questions du public

À 19 h 01, la présidente du conseil, Chantal Rossi, appelle la rubrique « Période de questions du public » et invite les personnes du public présentes à poser leurs questions.

1

Question de :

Mathias Vazquez-Levi

Réponse de :

Alexandre Teoderesco

Intelligence artificielle et gestion de chantiers : quelle est la politique de transparence de l'Administration dans la gestion des données à cette fin?

2

Question de :

Christiane Forget

Réponse de :

Alan DeSousa

Est-ce que la Ville reconnaît que la réduction de la largeur des trottoirs sur la rue Atateken compromet la mobilité et la sécurité des personnes en situation de handicap? / Pourquoi privilégier les places de stationnement plutôt que l'accessibilité universelle?

<p>3</p> <p><u>Question de :</u> Amy Darwish</p> <p><u>Réponse de :</u> Caroline Braun</p>	<p>Est-ce que l'Administration peut s'engager à ne pas vendre à l'entreprise privée le terrain qui est dans la mire de la Coopérative Monde-Uni dans Parc Extension? / Est-ce que l'Administration veut développer un projet de logement social avec cette coopérative sur ce terrain?</p>
<p>4</p> <p><u>Question de :</u> Martin Lalonde</p> <p><u>Réponse de :</u> Caroline Braun</p>	<p>Est-ce que l'Administration est ouverte à mettre sur pied un comité consultatif au Service de l'habitation afin que les normes d'accessibilité universelle soient bien intégrées dans les nouveaux projets? / Commentaires</p>
<p>5</p> <p><u>Question de :</u> Éliane Scofield Lamarche</p> <p><u>Réponse de :</u> Claude Pinard</p>	<p>Quels sont les postes cols blancs qui seront touchés dans la réorganisation organisationnelle à la Ville de Montréal annoncée la semaine dernière? / Comment peut-on s'assurer que les services de proximité donnés à la population ne soient pas affectés?</p>
<p>6</p> <p><u>Question de :</u> Éric Michaud</p> <p><u>Réponse de :</u> Caroline Braun</p>	<p>Est-ce que le 20 % de logement social promis sur le site Molson est maintenu par l'Administration? / Demande une clarification quant au pourcentage de logement social et de logement hors marché sur ce site</p>
<p>7</p> <p><u>Question de :</u> Debra Fogel</p> <p><u>Réponse de :</u> Caroline Braun</p>	<p>Est-ce que l'Administration va effectuer des changements dans le calcul des taxes foncières pour les logements sociaux à la suite de l'adoption de la loi 104 du gouvernement provincial?</p>
<p>8</p> <p><u>Question de :</u> Lévis Simon Carpentier</p> <p><u>Réponse de :</u> Alan DeSousa</p>	<p>À quel moment le personnel de la santé offrant des soins et du soutien au domicile aura des vignettes universelles de stationnement? / Reformule sa question en insistant sur le souhait d'avoir un échéancier pour cette demande</p>
<p>9</p> <p><u>Question de :</u> Daniel Gonzalez Acosta</p> <p><u>Réponse de :</u> Aref Salem</p>	<p>Société de transport de Montréal (STM) : pourquoi l'Administration dépense 1,37 M \$ pour une brigade de contrôle de titres quand elle pourrait accélérer le déploiement de systèmes de paiement comme le paiement sans contact, par carte de crédit/débit et par téléphone, (paiement en boucle ouverte : <i>open loop</i>)? / Commentaires et souhaite des investissements à long terme en matière de transport collectif</p>
<p>10</p> <p><u>Question de :</u> Edgar Poulin</p> <p><u>Réponse de :</u> Caroline Braun</p>	<p>Projet d'habitation de la Coopérative Espoir de l'Est : que peut faire l'Administration pour aider au montage financier de ce projet dans les délais requis?</p>
<p>11</p> <p><u>Question de :</u> Dominique Boulanger</p> <p><u>Réponse de :</u> Luis Miranda</p>	<p>Un chien saisi peut-il être saisi sans une entente de dangerosité? / Pouvez-vous admettre l'erreur de l'Administration dans mon dossier?</p>

12	Fait un parallèle entre les personnes en situation d'itinérance et la détérioration des conditions de travail des cols blancs touchant majoritairement des femmes et demande l'opinion de l'Administration à ce sujet / Soulève la faible marge de manœuvre financière du personnel col blanc à la Ville de Montréal
<u>Question de :</u> Jean-François Rouleau	
<u>Réponse de :</u> Claude Pinard	
13	En soulevant notamment des enjeux d'épuisement professionnel, demande comment l'Administration compte rétablir le lien de confiance avec son personnel col blanc
<u>Question de :</u> Isabelle Beaudoin	
<u>Réponse de :</u> Claude Pinard	
14	Qu'est-ce que l'Administration va faire pour accélérer le logement social sur le site de l'Hippodrome? / Souhaite que cela se développe rapidement
<u>Question de :</u> Khansay Sisouphone	
<u>Réponse de :</u> Claude Pinard	
15	Est-ce que l'Administration va autoriser la prolongation nécessaire pour le financement du projet de la Coopérative d'habitation de l'espoir de l'Est?
<u>Question de :</u> Nourredine Merzoug	
<u>Réponse de :</u> Caroline Braun	
16	Souhaite que l'Administration recueille une taxe sur les immeubles inoccupés et que ces sommes soient destinées au développement du logement social
<u>Question de :</u> Sylvie Lalonde	
<u>Réponse de :</u> Soraya Martinez Ferrada	
17	Est-ce que l'Administration va adapter son Règlement concernant les établissements d'hébergement touristique notamment sur la location à court terme durant l'événement de la Formule 1 en mai?
<u>Question de :</u> Joël Archambault	
<u>Réponse de :</u> Soraya Martinez Ferrada	
18	Comment l'Administration justifie le changement au Règlement pour une métropole mixte qui va maintenant privilégier le logement hors marché? / Comment s'assurer que les logements hors marché vont s'adresser aux familles à faible revenu?
<u>Question de :</u> Carl Lafrenière	
<u>Réponse de :</u> Soraya Martinez Ferrada	

À 20 h 06, la présidente du conseil fait la lecture de 13 questions reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à partir du formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

<p>1</p> <p><u>Question de :</u> Jaimie Anisha Desrameaux</p> <p><u>Réponse de :</u> Jean François Lalonde</p>	<p>Bonjour, la question suivante est à titre informative</p> <p>Il y a une construction qui a lieu à cette intersection. Une construction d'un bâtiment. Je passe souvent par ce petit raccourci & je me demandais qu'elle type de bâtiment qui est entrain d'être construit? Est-ce des logements sociaux?</p>
<p>2</p> <p><u>Question de :</u> Veronica Crespo</p> <p><u>Réponse de :</u> Gabrielle Rousseau-Bélanger</p>	<p>Has the city of Montreal examined, or plan to examine for the next schéma, if the part of the Grand Parc known as l'Anse à l'Orme qualifies as a mosaïque de milieu naturel as per section 4.4.2 of the current schema d'aménagement ? Sauvons l'Anse à l'orme would be very pleased to act in support of any such course of action for the future new schema d'aménagement. Thank you.</p>
<p>3</p> <p><u>Question de :</u> Nathalie Burgaud</p> <p><u>Réponse de :</u> Alex Norris</p>	<p>Madame la Mairesse,</p> <p>Ma question concerne la gestion de la cohabitation canine au parc Jeanne-Mance.</p> <p>Des citoyennes rapportent des suivis à domicile par l'inspection pour des constats liés à des manquements mineurs au règlement, dont les amendes s'élèvent à plus de 600 \$. Parallèlement, un dialogue est entamé avec des élus du Plateau-Mont-Royal pour l'élaboration d'un projet pilote de partage horaire.</p> <p>La Ville-Centre entend-elle collaborer avec l'arrondissement pour faciliter l'étude et la mise en œuvre de telles solutions de cohabitation dès ce printemps ?</p>
<p>4</p> <p><u>Question de :</u> L G</p> <p><u>Réponse de :</u> Gabrielle Rousseau-Bélanger</p>	<p>Pourquoi un contrat d'un montant total de 919 799.88\$ de gré à gré est-il attribué à la Messe basse pour l'élaboration et l'installation de cette exposition?</p> <p>Pourquoi un appel d'offre n'a-t-il pas été lancé pour les différentes phases du projet?</p> <p>Voir RÈGLEMENT DU CONSEIL DE LA VILLE SUR LA GESTION CONTRACTUELLE Chapitre V Article 33 et 34</p>
<p>5</p> <p><u>Question de :</u> Waithe Cynthia</p> <p><u>Réponse de :</u> Josué Corvil</p>	<p>Barbados House Montreal (BHM) is one of the principal organizations of the anglophone Black community in Quebec. We have been active in the community for the past 56 years. Our members are preoccupied with the lack of formal recognition of important Black leaders in the city's place names. Questions from Black organizations late last year addressed to you and other Council members highlighted the lack of progress on honouring civil rights leaders Dan Philip and Noel Alexander despite motions and promises. Can you commit to making this a personal priority and ensuring that citizens of Montreal learn soon what the municipality can do to attribute place names for these heroes ?</p>
<p>6</p> <p><u>Question de :</u> Sebastien Proulx</p> <p><u>Réponse de :</u> Gabrielle Rousseau-Bélanger</p>	<p>Bonjour,</p> <p>La station de mesure de qualité de l'air #50, la seule dans un secteur lourdement touché par les activités industrielles et celles du port de Montréal qui poursuit sa croissance dans ce même secteur, a dernièrement été retirée du Réseau Surveillance de la Qualité de l'air, ce qui est très inquiétant.</p> <p>En revanche, il est question d'instaurer un système de capteurs de mesure de la qualité de l'air qui rendrait les données publiques. J'aimerais savoir si lesdites données pourront être utilisées en cas recours?</p> <p>(Par exemple contre les grands industriels qui composent notre secteur et qui génèrent beaucoup de nuisances qui affectent la qualité de l'air.)</p>

<p>7</p> <p><u>Question de :</u> Stéfany Ranger</p> <p><u>Réponse de :</u> Luis Miranda</p>	<p>Une piste cyclable a récemment été aménagée le long de la rue Renaude-Lapointe à Anjou, afin de relier le quartier à la piste du parc du Ruisseau-De Montigny et au cégep Marie-Victorin. Toutefois, l'intersection du boulevard Henri-Bourassa et de la rue Renaude-Lapointe est grandement dangereuse, notamment en raison de la présence d'un fort volume de camions et de voitures vers l'autoroute 25. La présence d'une bretelle avec seulement un Cédez le passage combinée à un minuscule mail de béton met en danger les cyclistes et les piétons qui tentent de traverser le boulevard. Quand allez-vous sécuriser cette intersection?</p>
<p>8</p> <p><u>Question de :</u> Dany Tetreault</p> <p><u>Réponse de :</u> Andréanne Moreau</p>	<p>J'ai fondé avec un gouverneur de la Recording Academy (GRAMMY Awards) l'initiative Franco Votes visant la création d'une catégorie « musique francophone » aux GRAMMY Awards. La Ville de Montréal prévoit-elle soutenir officiellement cette initiative, notamment par l'émission d'une lettre d'appui ou par une collaboration avec les instances culturelles concernées ?</p>
<p>9</p> <p><u>Question de :</u> Terry MacGregor</p> <p><u>Réponse de :</u> Richard Deschamps</p>	<p>I am resident of Lasalle, living on av Dupras. At the corner of av Dupras and rue Jeannette someone dumped old mattresses and a couch on the city property. It has been there for several weeks. It makes the neighborhood look like a slum. City workers and garbage collection drives past this mess regularly. I cannot believe it has not been picked up yet. Please have this mess cleaned up. Thank you.</p>
<p>10</p> <p><u>Question de :</u> Gaetan Legault</p> <p><u>Réponse de :</u> Julie-Pascale Provost</p>	<p>Mme la Mairesse de Lachine, Vous avez indiqué étudier sérieusement la possibilité de ramener la marina Lachine. En tant que résident de l'arrondissement, je ne comprends pas pourquoi l'intérêt de quelques 400 riches propriétaires de bateau qui ne résident pas l'arrondissement devraient être priorisés avant les résidents de Lachine qui veulent un espace vert pour eux et leur famille. Pouvez-vous nous clarifier votre position sur le sujet? Merci</p>
<p>11</p> <p><u>Question de :</u> Olga Sakamoto</p> <p><u>Réponse de :</u> Aref Salem</p>	<p>The most recent contrôle de titres I was subject to was at Guy metro. The people pulled over were exclusive young Black men. One of your female employees stood around chatting with coworkers until she saw a young Black man and went out of her way to stop him. How do you justify what appears to the casual observer to be blatant racial profiling especially since there are numerous videos posted online of use of excessive force against non-white Montrealers?</p>
<p>12</p> <p><u>Question de :</u> David Foster</p> <p><u>Réponse de :</u> Dimitrios (Jim) Beis</p>	<p>We support Ensemble Montreal's commitment to body cameras for police. It's normal and important equipment in just about every major police department except ours. But there is a gap between your firm electoral promises and what the administration has stated to date. There has been no convincing reason given yet why we need to wait to 2027 or 2028 to see the roll out of the first body cameras. Will you commit to ensuring that the first group of front line officers have body cameras in 2026</p>
<p>13</p> <p><u>Question de :</u> Catherine Gagné</p> <p><u>Réponse de :</u> Alan DeSousa</p>	<p>L'est de Montréal est un secteur enclavé. Peu d'artères permettent de se déplacer d'est en ouest. La rue Sherbrooke est un véritable champ de mine, notamment entre le Boulevard de la Rousselière et Henri-Bourassa/42^e avenue. Vous avez patché un peu les nids de poule. Mais on sait tous que ce tronçon nécessite une vraie intervention. L'ancienne administration avait pris l'engagement de refaire ce tronçon en 2027. Vous, avez-vous un engagement en ce sens? Signé une automobiliste monoparentale à faible revenu qui a du payé réparations chères et s'absenter du travail.</p>

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions du public par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil, Chantal Rossi, déclare la Période de questions du public close à 20 h 31. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions soit en se déplaçant à l'hôtel de ville soit par écrit afin de faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

À 20 h 31, la présidente du conseil, Chantal Rossi, cède la parole au leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, qui appelle le point 51.01, comme convenu en début d'assemblée.

CM26 0230

Nommer Émilie Bouchard à titre de membre du Conseil interculturel de Montréal pour un second mandat de trois ans à compter de février 2026

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 février 2026 par sa résolution CE26 0252;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

d'approuver la nomination d'Émilie Bouchard à titre de membre du Conseil interculturel de Montréal, pour un second mandat de trois ans, à compter de février 2026.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1269404001

À 20 h 33, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil, Chantal Rossi, déclare l'assemblée levée et donne rendez-vous le 23 mars 2026 pour la prochaine assemblée du conseil municipal.

Chantal Rossi
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Emmanuel Tani-Moore
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Soraya Martinez Ferrada
MAIRESSE